



**Roi  
Morvan  
Communauté**

**ROI MORVAN COMMUNAUTE**

**RAPPORT ANNUEL SUR LE SERVICE  
PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES**  
(Suivant décret 2015-1827 du 30 décembre 2015)

**ANNEE 2022**

Service déchets ménagers – juin 2022

## SOMMAIRE

### Présentation générale

- Territoire
- Compétence
- Service : organisations et moyens

### Indicateurs techniques

- Communication
- Prévention
- Régie Personnel
- Collectes
- Déchèteries
- Traitement
- Synthèse

### Indicateurs financiers

- Modalités d'exploitation
- Dépenses
- Recettes
- Coûts complets et coûts aidés
- Evolution des coûts

### Bilan et perspectives

### Glossaire

## PRESENTATION GENERALE : LE TERRITOIRE

21 communes, typologie « rural dispersé ».

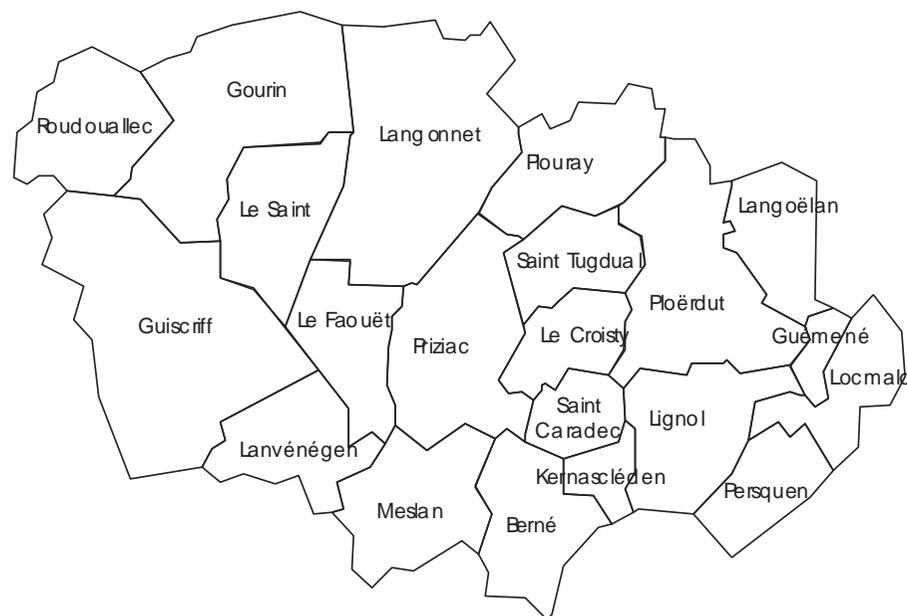
27 678 habitants population DGF.

24 485 habitants pop. municipale INSEE. 11 772 ménages (taille d'un ménage 2.08)

24 579 habitants (pop. INSEE ajustée ADEME/SINOE)

764 km<sup>2</sup>

En moyenne 32 habitants au km<sup>2</sup>, pas de surclassement saisonnier.



## PRESENTATION GENERALE : LES COMPETENCES EXERCEES

### Déchets résiduels (OMR)



Compétence Collecte  
Compétence Traitement

RMCom  
SITTOM-MI

### Collectes séparatives – prévention



RMCom  
SITTOM-MI - RMCom

### Déchèteries



RMCom  
RMCom



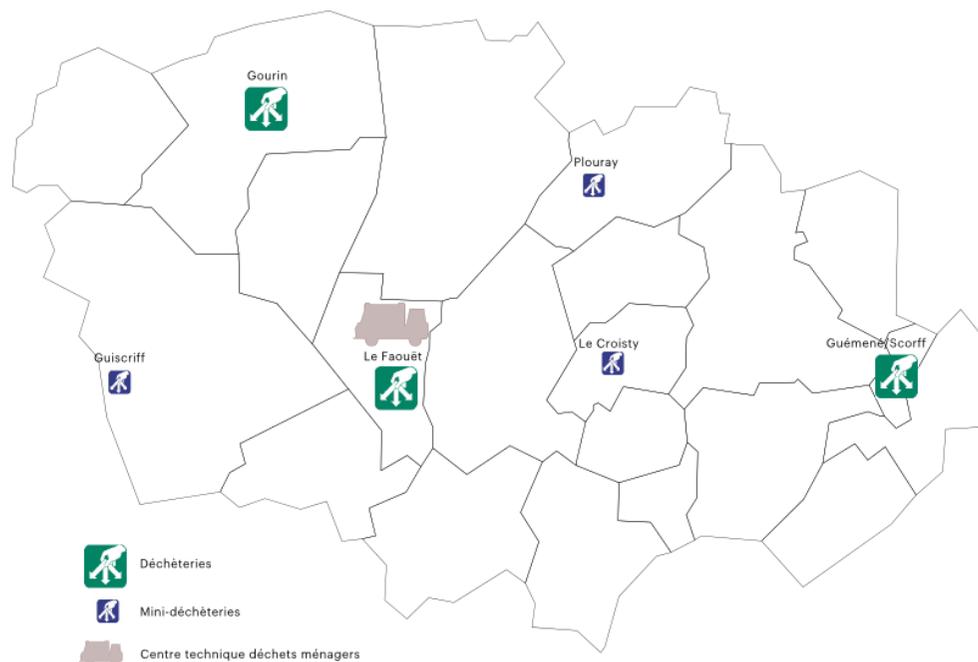
Roi Morvan Communauté a la compétence collecte et déchèterie. Elle est adhérente au SITTOM-MI.

Le SITTOM-MI a la compétence pour le traitement des ordures ménagères, des produits des collectes séparées des emballages légers, du verre, du papier et dans le futur, apportera une solution de traitement aux collecte séparée des biodéchets, le cas échéant.

## PRESENTATION GENERALE : ORGANISATION DU SERVICE GESTION DES DECHETS

Flux collecté	Mode de collecte	Organisation de collecte	Fréquence majoritaire
Ordures ménagères résiduelles	Porte à porte et points de regroupement	Régie, 4 équipes, 16 tournées	Une fois par semaine majoritaire (C1)
Emballages légers de collecte sélective	Points de regroupement	Régie, 1 équipe, 10 tournées	Une fois par quinzaine majoritaire (C0.5)
Verre, journaux-revues-magazines	Apport volontaire	Prestataires	Selon le taux de remplissage, C1 à C0.5 en majorité
Encombrants, végétaux, gravats, bois, métaux, cartons, DEEE, DDS, piles, batteries, lampes, ...	Déchèteries	Prestataires	Selon le taux de remplissage

INSTALLATIONS DU SERVICE DECHETS MENAGERS DE RMCOM



## PRESENTATION GENERALE : LOCAUX DU SERVICE

Le personnel, les véhicules et matériels du service sont regroupés au centre technique déchets ménagers, ZI de Pont Min au Faouët, depuis janvier 2012. En 2018, une cuve à carburant a été installée pour les véhicules du service.



## PRESENTATION GENERALE : PERSONNEL DU SERVICE

Fin 2022, le service déchets ménagers est composé de 14 postes :

- 6 postes de collecte des OMR,
- 3 postes de collecte sélective,
- 1 poste de support technique (entretien-maintenance et polyvalent),
- 2 postes technico-administratifs (coordinatrice régie et responsable de service),
- 1 chargé de mission tri - prévention des déchets, vacant.
- 1 chargé de projet économie circulaire (CDD 3 ans 2021-2023)

Des agents temporaires sont recrutés pour les remplacements d'absence et pour surcroît d'activité, notamment via l'association Alesi, structure d'aide à l'emploi.



## PRESENTATION GENERALE : VEHICULES DU SERVICE

La collectivité utilise 7 bennes à ordures ménagères (BOM) : 5 bennes en collecte et 2 véhicules de secours correspondant aux 2 types de BOM utilisées (arrière et latérale). Une benne latérale est sur parc pour pièces détachées.

1 fourgon et 2 véhicules légers sont affectés au service.

En 2022, 1 BOM est en cours d'achat, qui sera réceptionné en 2023. Fin 2022 le parc de BOM est constitué des véhicules suivants :

Bennes de collecte	année	PTAC	charge utile	type de benne	préhension	affectation	type de cabine.
RENAULT/SEMAT	2021	26 t	11.4 t	caisson fixe	arrière	OMR	haute.
DAF/PACKMAT	2021	26t	10.5 t	caisson fixe	latérale	OMR	haute.
DAF/PACKMAT	2020	26t	10.7 t	caisson fixe	latérale	OMR	haute.
DAF/PACKMAT	2018	26t	8.5 t	caisson déposable	latérale	OMR	haute.
MERCEDES/SEMAT	2014	26 t	11.6 t	caisson fixe	arrière	CS	basse.
ACCESS/FAUN	2012	26 t	11.8 t	caisson fixe	arrière	secours CS	basse.
MERCEDES/LABRIE	2010	26 t	9.0 t	caisson déposable	latérale	secours OMR	basse.
DAF/LABRIE	2010	26 t	8.8 t	caisson déposable	latérale	pour pièces	haute.



## PRESENTATION GENERALE : EQUIPEMENTS DE PRE-COLLECTE



Bacs OMR 660 l  
Bacs individuels de 80 à 340 l  
cagettes de dépôts/bacs pro et en zone test.  
sacs de pré-collecte, sacs cabas en zone test.

colonne d'apport verre  
colonne d'apport papier

composteurs 320 et 560 l  
(à disposition chez l'utilisateur)

## PRESENTATION GENERALE : DECHETERIES

### La collectivité gère six équipements

3 déchèteries principales : Gourin, Guémené/Scorff et Le Fauët.

3 éco-stations (mini-déchèteries) : Le Croisty, Guisriff, Plouray.

Depuis le changement de réglementation, 4 déchèteries sont classées ICPE sous le régime de la déclaration contrôlée. Les deux installations du Croisty et de Plouray ne relèvent plus du régime ICPE. Dans les faits, l'éco-station de Guisriff est inférieure aux seuils.

La collectivité est propriétaire des bennes, des éco-stations et des contenants de haut de quai (partie accessible aux usagers) des déchèteries : caissons DEEE, DMS, Recyclerie, PSE, plastique souple...).

## INDICATEURS TECHNIQUES – COMMUNICATION TRI & PREVENTION

Les actions de prévention ont été réduites en 2022 suite à l'absence de la chargée de prévention et son non remplacement durant l'année 2022. Un recrutement est prévu en 2023.

- Diverses communications / médiatisations de la prévention des déchets
  - Parutions dans la presse, publications sur la page Facebook de Roi Morvan communauté, envoi de kits nouveaux arrivants : en février et juin, promotion de la location de gobelets réutilisables.
- Lancement d'un défi « zéro déchets » avec les agents du service
- Permanences de formation au compostage et distribution de composteurs individuels.
- Journée gestion des déchets des espaces pour les paysagistes et les agents des collectivités

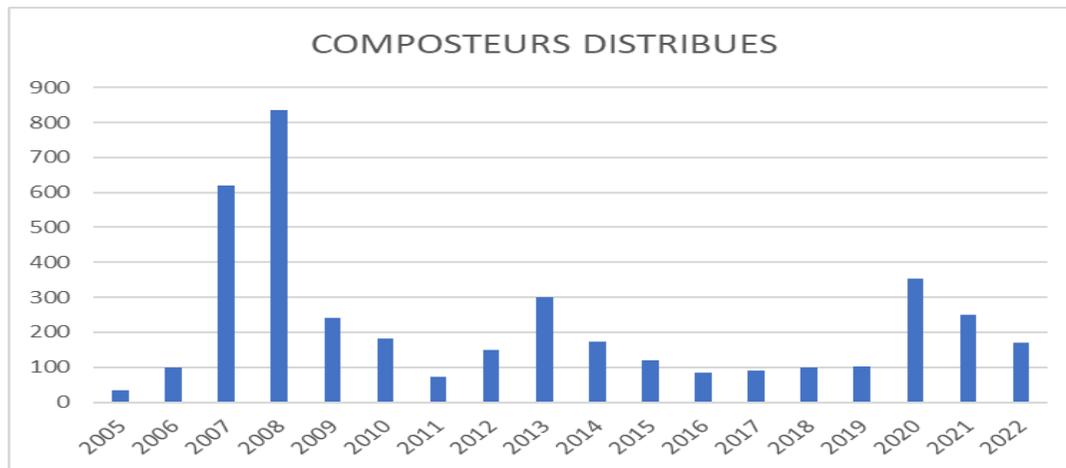


## INDICATEURS TECHNIQUES - PREVENTION - PLPDMA

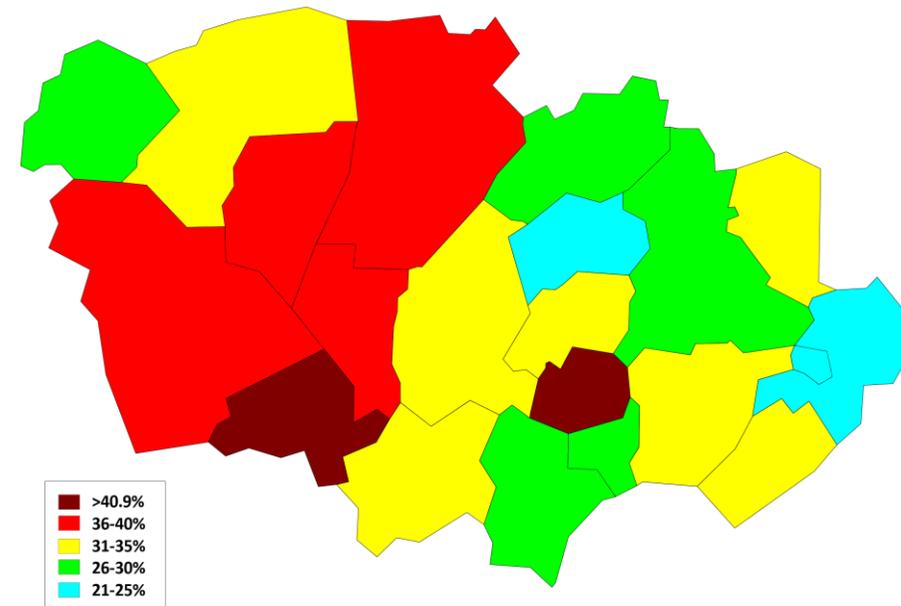
- **Service de location et lavage de gobelets réutilisables.** Mis en place en 2021 avec une convention Sittom-mi, ESAT de Plouray et RCom. Roi Morvan Communauté assure la communication autour du dispositif. 23 structures et 5 particuliers ont fait usage du service en 2022 mais avec un taux de perte de gobelets de presque 50%.
- **Aide à la location de broyeurs :** 46 demandes d'aide à la location de broyeur à végétaux ont été traitées en 2022 (+12%). Le service renouvelle tous les ans les éléments de communication à disposition chez les loueurs.



- Développement du compostage domestique : 171 composteurs mis à disposition en 2022, dont 65 composteurs de 320 l et 106 composteurs de 560 litres. Total cumulé depuis le premier programme : 3932 demandes (composteurs et bioseaux seuls) soit environ 34% des ménages.



PROPORTION DE MENAGES EQUIPES DE COMPOSTEURS



## INDICATEURS TECHNIQUES - PREVENTION - TER

A partir de 2021 et pendant 3 ans, avec le soutien de l'ADEME, un programme d'économie circulaire est déployé sur le territoire. Destiné aux acteurs économiques privés, publics ou associatifs, il vise à réduire la production de déchets, favoriser l'économie circulaire et développer l'exemplarité.

Programme d'action projet TER pour Roi Morvan Communauté	
Pilotage	01 Pilotage du programme d'action
Biomasse	02 Lutte contre le gaspillage alimentaire dans les établissements de restauration commerciale
	03 Déploiement du compostage en établissement
	04 Expérimenter puis déployer la collecte des biodéchets
Réemploi	05 Réflexion sur le développement de la méthanisation territoriale
	06 Sensibiliser les MOA aux matériaux de réemploi-biosourcés
	07 Etudier l'opportunité d'une matériauthèque et de ses conditions sur le territoire
Entreprises	08 Fédérer les acteurs du réemploi et de la réparation
	09 Accompagner les entreprises à l'optimisation des flux
	10 Accompagnement de 5 entreprises dans la démarche TPE-PME gagnantes sur tous les coûts
	11 Diffusion d'information sur les solutions déchets, énergie, eau et réemploi
Tourisme et culture	12 Organisation d'une bourse d'échanges inter-entreprises, formation de GT thématiques
	13 Instauration de la redevance spéciale
Eco exemplarité	14 Accompagner les hébergements touristiques vers une offre durable
	15 Accompagner les manifestations sportives et culturelles
	16 Intégrer la prise en compte de l'EC dans un chantier pilote
	17 Intégrer la prise en compte de l'EC dans la commande publique

En 2022, L'accent a été mis sur le développement d'études.

- Etude d'un schéma territorial de gestion des biodéchets pour se préparer à l'obligation de tri à la source des biodéchets fin 2023
- Etude de faisabilité d'une matériauthèque dont les résultats sont attendus en 2023.

Parallèlement, le travail de préparation à l'instauration d'une redevance spéciale a été entamé et les entreprises susceptibles d'être concernées par une limite de service ont été contactées.

En lien avec la CCI un atelier sur le gaspillage alimentaire et l'obligation de tri à la source des biodéchets pour les professionnels a été organisé en septembre ainsi qu'un atelier collaboratif avec les paysagistes et les agriculteurs du territoire pour mieux cerner les possibilités de gestions locales des déchets végétaux.

En parallèle au diagnostic de l'étude matériauthèque des animations de sensibilisation au réemploi et à un projet de matériauthèque ont été menées (septembre et décembre finalement reporté tout début 2023 pour des raisons météorologiques)

Au sein de RMCom l'éco-exemplarité est développé via une démarche d'achat durable et d'adhésion au réseau RESECO et la programmation d'un chantier de rénovation éco-conçu en lien avec la thématique du réemploi. Le programme TER se fera le relais de communication de ces actions.

## INDICATEURS TECHNIQUES - PREVENTION : RECYCLERIE RECUP'R

En août 2014, la recyclerie, composée d'un atelier et d'un magasin, a été ouverte Zi de Pont Min au Faouët. L'équipement fonctionne avec une équipe en chantier d'insertion et 2 encadrants. 1 conteneur maritime de collecte est installé par déchèterie à Gourin, Guémené/Scorff et Le Faouët. Normalement, une personne pour l'accueil des apporteurs est présente 3 jours par semaine dans chaque déchèterie.

La recyclerie permet de vendre des objets en bon état destinés autrement à être jetés.

En 2022, 52 tonnes en provenance des déchèteries ou directement apportées par les personnes à Recup'R ont été vendues. Les objets qui ne sont pas réutilisables ou ne trouvent pas preneur sont ramenés à la déchèterie du Faouët.



## INDICATEURS TECHNIQUES : ACTIVITES LIEES A LA PRE-COLLECTE

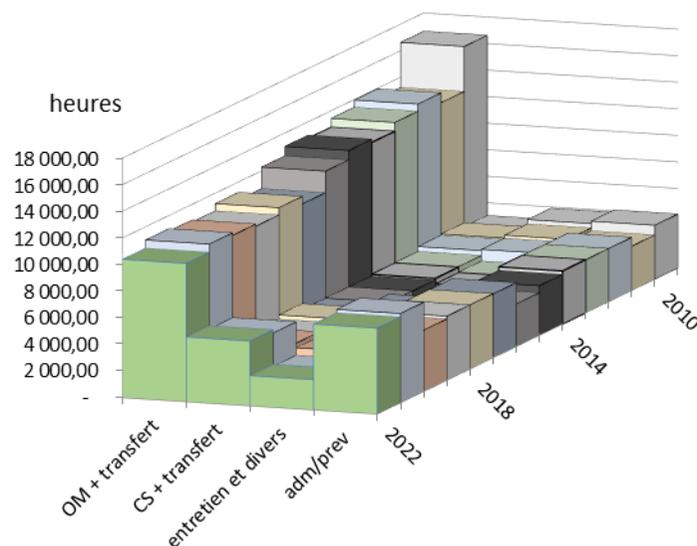
- Fournitures de saches pour la collecte des polystyrènes et du plastique souple, en déchèterie.
- 1 803 cartons de sacs jaunes de collecte sélective ont été livrés dans les communes durant l'année pour les communes qui ne sont pas passées au sac cabas. La tendance est à la stabilité.
- Rajout de contenants permanents ou saisonniers, déplacements, échange, remplacements de bacs ou cagettes endommagés ou volés : 243 interventions concernant 306 contenants.
- La dotation en bacs de collecte sélective sur 10 communes du territoire, menée de novembre 2022 à fin janvier 2023, n'est pas comptée
- La mise à disposition de bacs fêtes durant l'année a concerné 27 manifestations pour un total de 260 bacs. Ceci nécessite d'avoir un stock minimum d'une quarantaine de bacs OMR et CS pour pouvoir fournir plusieurs associations simultanément.

## INDICATEURS TECHNIQUES : ACTIVITE DU PERSONNEL

En 2022 le service totalise 23 979 heures de travail, équivalent à 14.9 temps complets. La tendance est stable le recrutement en cours d'année d'une chargée de projet sur le déploiement de la conteneurisation de collecte sélective étant compensée par l'absence de la chargée de prévention d'avril à décembre.

Les heures de gardiennage des éco-stations ne sont pas comptées et concernent 3 postes à temps non complet pour 883 heures.

### Répartition des heures de travail selon l'activité



## INDICATEURS TECHNIQUES – REGIE DE COLLECTE : PERSONNEL

Heures « régie » : 18 412 h en légère hausse, équivalent à 11.5 temps complets du fait de la préparation de la conteneurisation en bacs de collecte sélective sur 10 communes du territoire.

Dont 116 heures de formation (essentiellement des FCO)

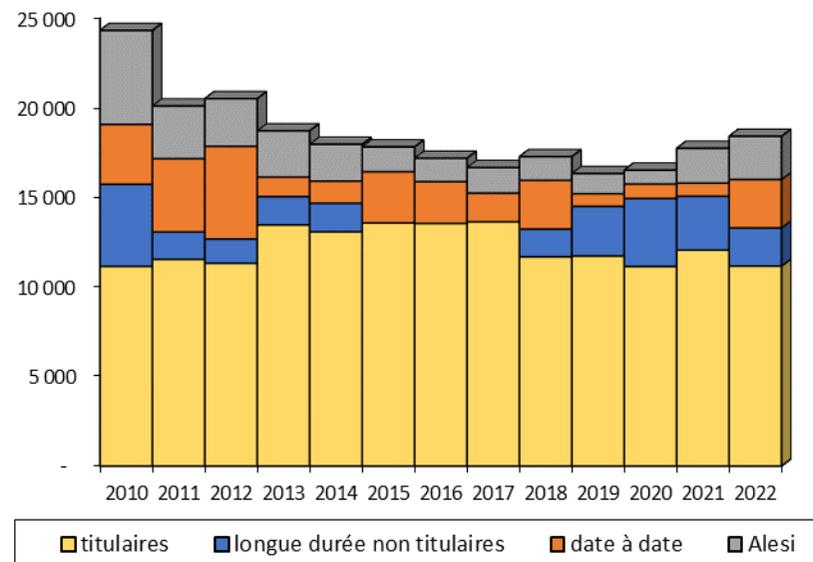
Événements marquants de l'année, mouvement de personnel :

- Un agent en arrêt maladie continu sur l'année. Deux agents en arrêt maladie continu une grande partie de l'année.
- Un agent en disponibilité.
- Plus d'heures de collecte sélective et entretien : préparation du passage à la conteneurisation d'une partie du territoire.

Les postes de la régie de collecte sont occupés fin 2022 par :

- 08 titulaires en activité dont 1 à temps non complet.
- 2 contractuels en CDD longue durée en remplacement des agents absents.
- 12 contractuels en CDD courts en remplacement des agents absents principalement l'été.
- 8 salariés d'Alesi (association intermédiaire d'emploi d'insertion) en mission de remplacement d'agents absents, surcroît d'activité pour panne, tout au long de l'année.

**Heures de la régie de collecte, par type de contrat**



## INDICATEURS TECHNIQUES - COLLECTE DES EMBALLAGES LEGERS : PRECOLLECTE ET DESSERTE

La collecte sélective se fait en sacs de 50 ou 100 l mis à disposition de la population. Ces sacs sont rassemblés dans des aires grillagées disposées sur la voie publique. De base, la collecte est faite tous les 15 jours.

Depuis mars 2018, la collecte sélective comprend tous les emballages plastiques dits d'extension des consignes de tri (pots, barquettes, films d'emballage) en plus des autres emballages déjà collectés (flaconnages, plastiques, cartonnettes, emballages métalliques).

Fourniture de sacs de pré-collecte aux habitants, deux volumes de dotation :

- sacs de 50 l : 273 000 sacs,
- sacs de 100 l : 251 400 sacs.

Soit un total de 38 790 m<sup>3</sup> ou 2.1 m<sup>3</sup> par habitant, stable.

La desserte est en points de regroupement matérialisés par des cages en bois ou des parcs métalliques grillagés.

Des bacs de collecte sont fournis aux établissements volontaires.

Fin 2022 – début 2023, 10 communes de l'est du territoire ont les cagettes de tri remplacées par des bacs de collecte sélective pour les emballages. Les sacs jetables fournis aux ménages sont remplacés par des sacs cabas réutilisables. A terme est visé une dotation permettant un duo bac OM + bac de CS par point de collecte et une multiplication d'un facteur 5 du nombre de points de collecte.



## INDICATEURS TECHNIQUES - COLLECTE DES EMBALLAGES LEGERS : FREQUENCE DE COLLECTE

### Fréquence de collecte habituelle :

Collecte une fois tous les quinze jours (C0.5) de base.

Réduction des points de collecte fait hebdomadairement pendant l'été par redistribution des points de collecte, en accord avec les communes concernées à l'occasion du basculement en conteneurisation.

1 benne de collecte arrière, 3 agents.

36 211 km et 4 866 (collecte sur 5 jours à 3 agents depuis 2021).

### Fréquence de collecte suivant la saisonnalité :

Pas de modification générale de la fréquence de collecte.

Les mesures alternatives sont :

- La modification des circuits de collecte (fréquence de collecte en C1 partielle).
- La conteneurisation supplémentaire saisonnière.

### Nombre de bénéficiaires du service n'étant pas des ménages :

Du fait du mode de collecte, potentiellement toute personne ménage ou non ménage a accès à un point de collecte.

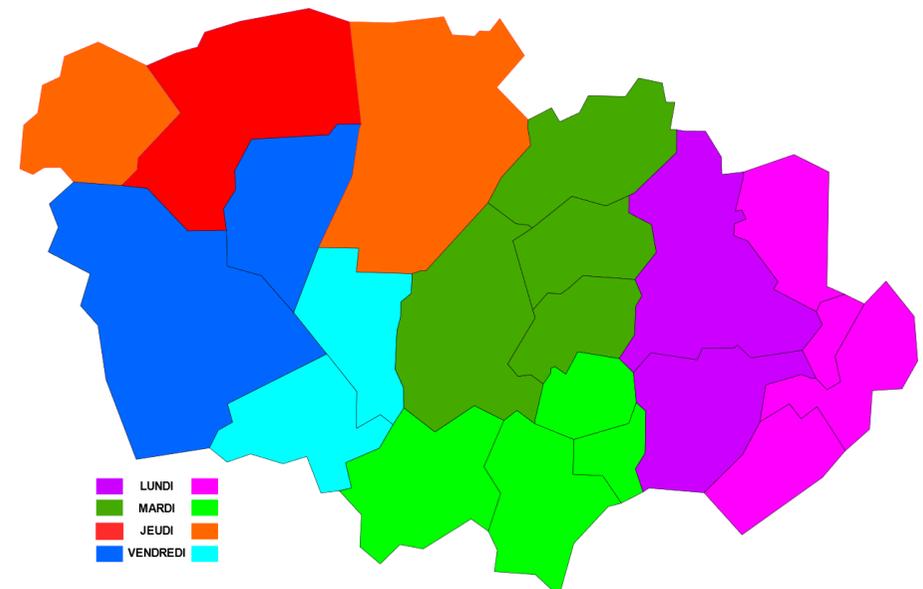
18 établissements ont sollicité des conteneurs dédiés en dotation initiale ou en renfort. 65 établissements sont identifiés.

### Limite de service auprès des producteurs de déchets assimilés :

La collectivité collecte les emballages légers similaires à ceux des ménages dans les établissements.

Dans l'attente d'une limite générale, la collectivité applique une limite de dotation en bacs de collecte sélective de 5 bacs par site de type « hôtelier » ou de type « productif » pour les nouvelles demandes pour une collecte bimensuelle (C0.5).

COLLECTE SELECTIVE DES EMBALLAGES



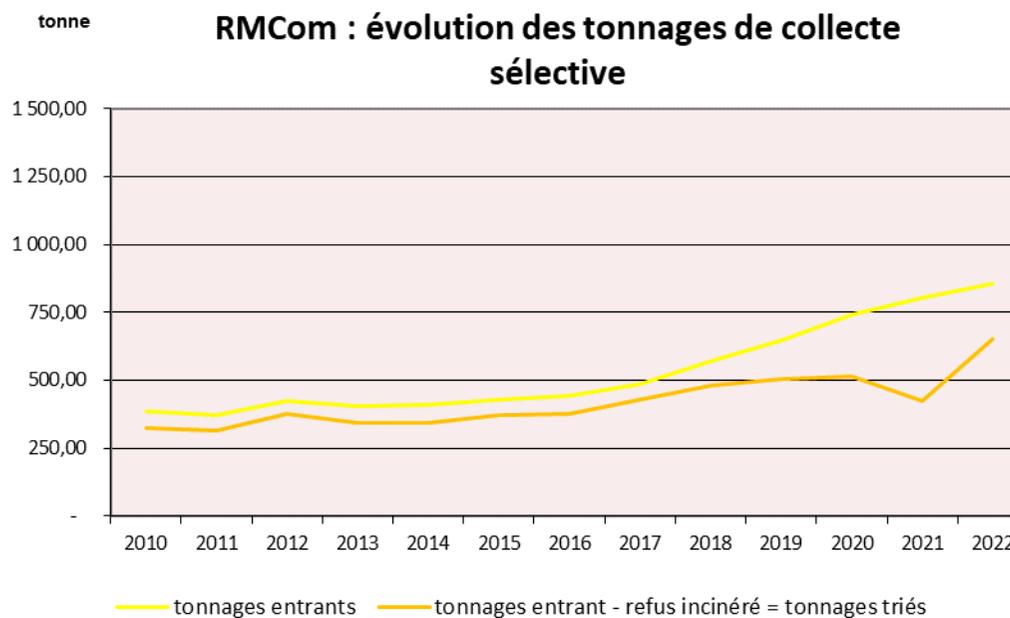
## INDICATEURS TECHNIQUES - COLLECTE : TONNAGES DES EMBALLAGES LEGERS

Emballages légers, collectés en sacs : plastiques, métaux, cartons, complexes.

**856.31 tonnes de collecte sélective entrante** avant tri, en hausse de 7% par rapport à l'année précédente.

Ratio de tonne entrante par habitant : 35 kg/habitant INSEE SINOE/an, soit 31 kg/habitant DGF/an.

La collecte sélective est acheminée par le véhicule de collecte à un lieu de rechargement sur le territoire pour expédition au centre de tri. Le centre de tri désigné par le SITCOM-MI est le centre de tri GENERIS de KERVAL à Ploufragan qui sous traite la prestation à SOTRAVAL (région brestoise)



## INDICATEURS TECHNIQUES - COLLECTE : DESSERTE ET COLLECTE DU PAPIER

Desserte en points d'apport volontaire :

Collecte par un prestataire, livraison directe au repreneur à Naizin pour valorisation.

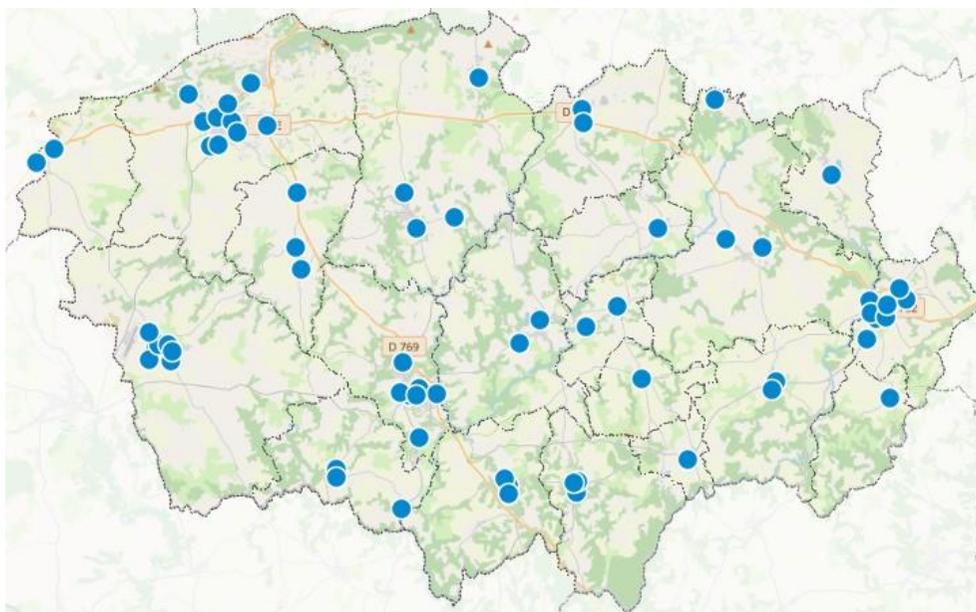
69 colonnes installées dans les communes : 1 colonne pour 356 habitants INSEE SINOE ou 1 colonne pour 401 habitants DGF.

Fréquence de collecte variable par point d'apport selon la productivité du site et la saison : 761 levées et un taux moyen de remplissage des colonnes : 51%, en légère baisse probablement en lien avec la baisse des tonnages. Le papier est collecté régulièrement pour éviter l'humidité nuisible à la qualité.

3464 km et 130 heures de collecte.

**Nombre de bénéficiaires du service n'étant pas des ménages :**

Du fait du mode de collecte, potentiellement toute personne ménage ou non ménage a accès à un point d'apport.



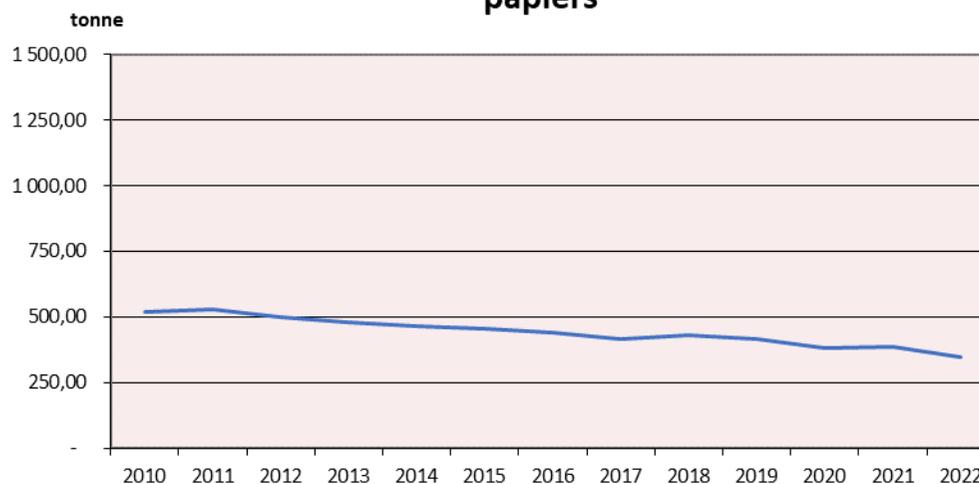
Carte d'implantation des points de collecte des papiers

## INDICATEURS TECHNIQUES - COLLECTE : TONNAGES DU PAPIER

Papier : journaux, magazines, revues, enveloppes non tramées, papiers de bureaux et autres papiers.  
 338.26 tonnes collectées par le service. 11.38 tonnes de collecte associative via cellaouate. Les tonnages des collectes associatives ne sont pas tous connus (regroupement avec des associations hors territoire, non communication des données, ...).  
 Total de collecte connu : **349.65 tonnes, en baisse**

Pas d'observation à la livraison.  
 Une performance de 14 kg/habitant INSEE SINOE/an et 13 kg/habitant DGF/an.  
 La baisse des tonnages collectés par la collectivité se poursuit : -29 % comparé à 2010.  
 Le papier est livré directement en fin de collecte, sans tri, au repreneur Ecofeutre à Naizin (proximité du collecteur).

**RMCom : évolution des tonnages de collecte des papiers**



## INDICATEURS TECHNIQUES - COLLECTE : DESSERTE ET COLLECTE DU VERRE

Desserte en points d'apport volontaire.

Collecte par un prestataire, stockage dans un silo de RMCom au Fauët.

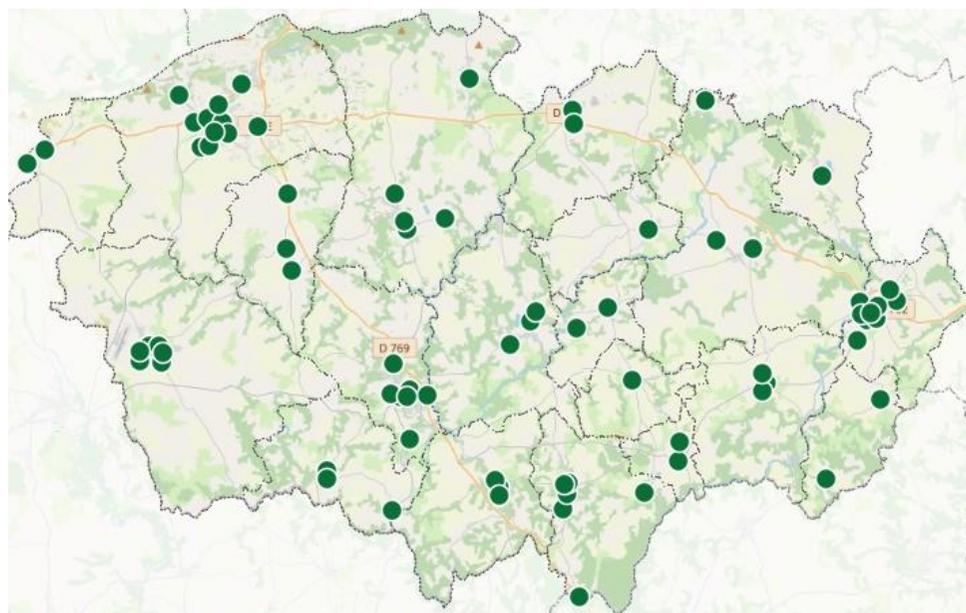
87 colonnes installées dans les communes : 1 colonne pour 283 habitants INSEE SINOE ou 1 colonne pour 318 habitants DGF

Fréquence de collecte variable par point d'apport selon la productivité du site et la saison : 2169 levées et un taux moyen de remplissage de 54% (stable).

6923 km et 296 heures de collecte (en baisse probablement en lien avec le changement en cours d'année pour un véhicule de plus grande capacité).

### Nombre de bénéficiaires du service n'étant pas des ménages :

Du fait du mode de collecte, potentiellement toute personne ménage ou non ménage a accès à un point d'apport.



Carte d'implantation des points de collecte du verre

## INDICATEURS TECHNIQUES - COLLECTE : TONNAGES DU VERRE

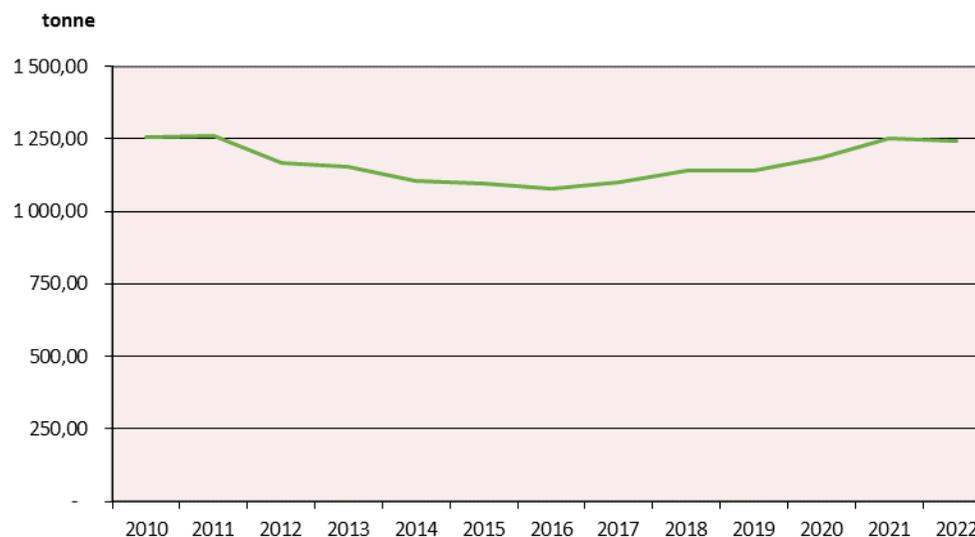
Verre : flacons ménagers (bouteilles, pots...).  
1243.12 tonnes, stable.

Une performance de 51 kg/habitant INSEE SINOE/an et de 45 kg/habitant DGF/an.

La baisse des tonnages est de 4 % en comparaison de 2010.

Le verre est vidé dans un silo de la collectivité au Faouët. Il est rechargé en semi-remorque pour expédition au repreneur hors région : 43 rechargements durant l'année.

**RMCom : évolution des tonnages de collecte du verre**



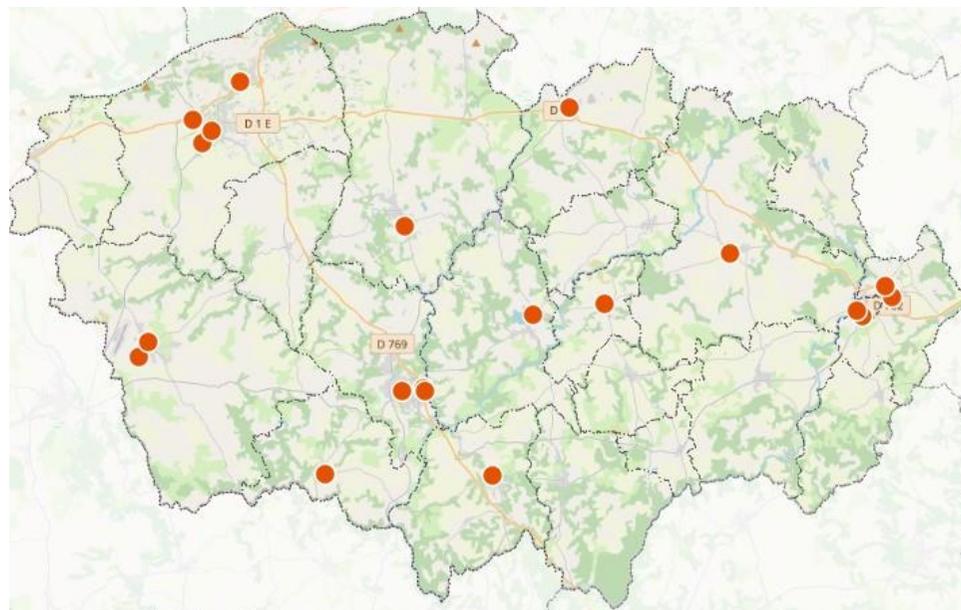
## INDICATEURS TECHNIQUES – COLLECTE ASSOCIATIVE - TEXTILES

L'entreprise d'insertion RETRITEX a disposé depuis plusieurs années 15 conteneurs de collecte des textiles dans 12 communes couvrant environ 76% de la population de RCom au vu des communes équipées.

La Croix Rouge effectue différentes collectes et a disposé des conteneurs à Gourin, Guémené/Scorff et Le Fauët.

Le total de textile collecté pour valorisation sur le territoire de RCom par ces associations est de 42 tonnes par une association le total de l'autre association n'a pas été communiqué : total estimé 81 tonnes de collecte textiles. Le ratio est de 3.7 kg/habitant INSEE SINOE et de 3.2 kg/habitant DGF.

Les textiles sont réutilisés ou transformés pour la fabrication de chiffons ou d'isolants et éventuellement valorisés sous forme énergétique.



Carte d'implantation des points de collecte des textiles et chaussures

## INDICATEURS TECHNIQUES - COLLECTE ORDURES MENAGERES : PRECOLLECTE ET DESSERTE

Conteneurisation systématique.

### Desserte en bacs de regroupement :

Toutes les zones rurales et 18 des 21 bourgs.

Environ 2400 bacs 660 l, collectifs.

### Desserte en bacs individuels :

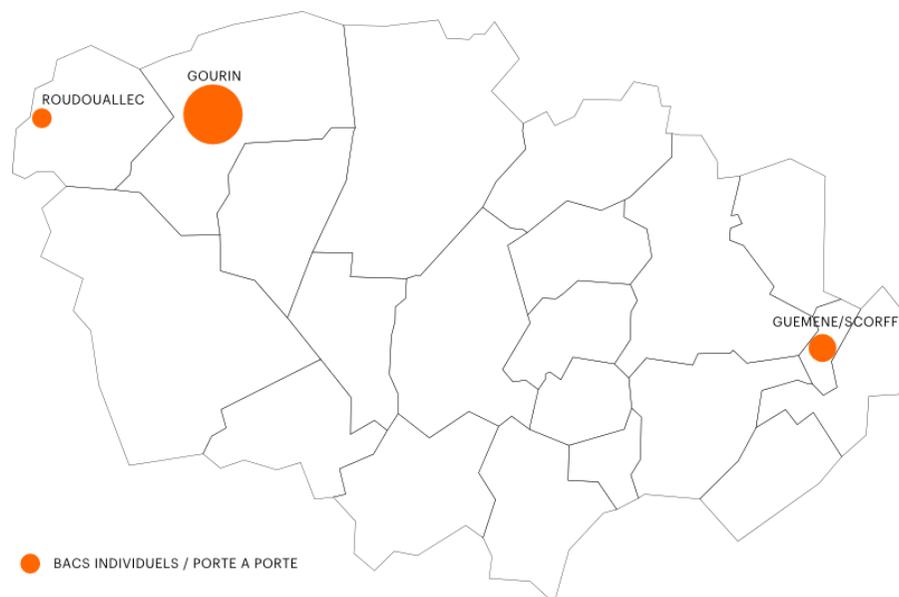
Maintien dans les zones agglomérées antérieurement dotées :

(Gourin et Roudouallec).

Zone patrimoniale de Guéméné/Scorff

Environ 1900 bacs individuels.

### CONTENEURISATION DES O.M. EN ZONE AGGLOMEREES



**Moyens de collecte :**

1 base de collecte au Faouët.

4 véhicules de collecte :

3 bennes de collecte latérale et 3 agents.

1 benne arrière et 3 agents.

145 408 km et 10 389 h de collecte et transfert OMR.



**Nombre de bénéficiaires du service n'étant pas des ménages :**

Du fait du mode de collecte, potentiellement toute personne, ménage ou non ménage, a accès à un point de collecte en bac de groupement.

Environ 137 non ménages disposent de bacs dédiés (du bac individuel au site équipé de 23 bacs roulant 660 l).

En fin de collecte, 2 modalités existent pour le transfert des déchets au centre de traitement : dépose de caissons amovibles repris par le transporteur désigné par le syndicat de traitement ou transport direct par la collectivité jusqu'à l'incinérateur.

Un projet de station de transfert des ordures ménagères et de la collecte sélective est à l'étude par le SITTOM-MI.

## INDICATEURS TECHNIQUES - COLLECTE ORDURES MENAGERES : FREQUENCE DE COLLECTE

### Fréquence de collecte des déchets résiduels auprès des ménages :

20 communes en C1 (1 fois par semaine), environ 94% de la population (dont 2 zones agglomérées collectées en 2 secteurs). 1 commune en C2 (2 fois par semaine) dans la zone agglomérée du Faouët, environ 6% de la population.

### Fréquence de collecte auprès des « gros producteurs » :

La collecte des gros producteurs est réalisée lors de la collecte des ménages.

Les circuits ne sont pas distincts.

Il s'agit d'entreprises, d'établissements publics, de certains points recyclage :

Collecte 1 fois par semaine (C1), (C2) quand cela existe, à exceptionnellement 2 fois par jour (C10) pour un utilisateur du service.

### Fréquence de collecte suivant la saisonnalité :

Pas de modification générale de fréquence de collecte.

Les mesures alternatives sont :

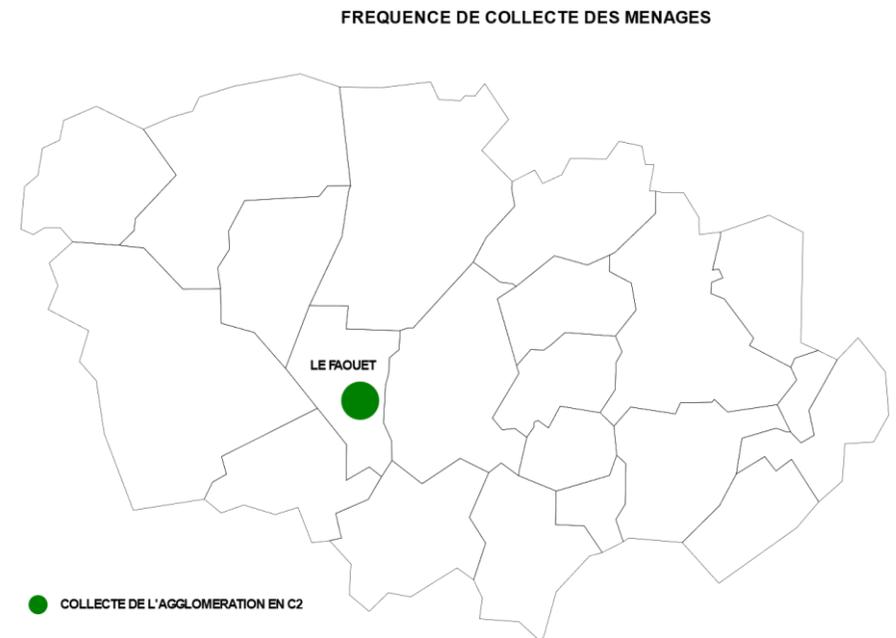
Modification des circuits de collecte (ponctuellement collecte en C2).

Conteneurisation supplémentaire temporaire.

### Limite de service auprès des producteurs de déchets assimilés :

La collectivité n'a pas défini la notion de déchets assimilés aux déchets ménagers pris en charge par le service.

La collectivité n'a pas défini de tonnage ou volume hebdomadaire maximal au-delà duquel un producteur de déchets non ménagers ne peut pas être collecté.



**INDICATEURS TECHNIQUES - COLLECTE : TONNAGES DES ORDURES MENAGERES RESIDUELS**

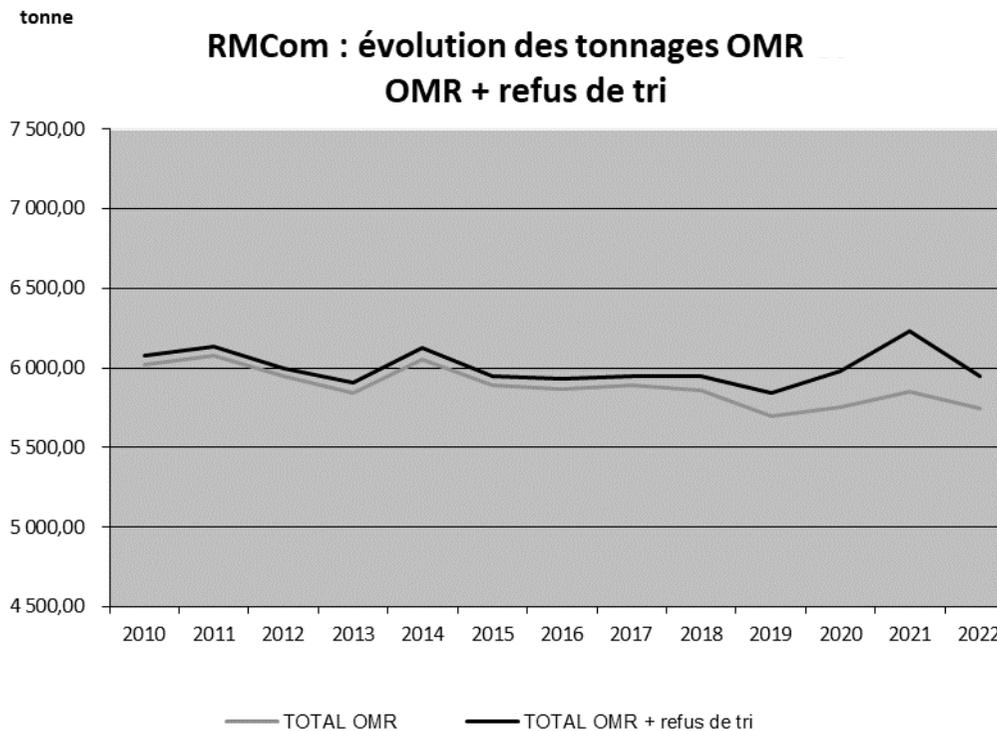
Déchets résiduels

Collecte OMR :	<b>5747.22 tonnes</b> , 4263.18 tonnes transportées par RMcom, 1484.04 transportées par le Sittom-mi.
Refus de tri incinérés :	202.57 tonnes
<b>Total</b>	<b>5949.79 tonnes</b>

En 2021, Il y a eu une erreur sur les refus de tri du centre de tri qui sont destinés à l'incinération. Cette erreur est en cours de correction. Pour 2022, les tonnages réellement incinérés (202. 57 tonnes) sont cohérente avec les caractérisations.

Les tonnages collectés sont en baisse par rapport à 2021. La production moyenne est de 234 kg/habitant INSEE SINOE/an et de 208 kg/habitant DGF/an.

La collecte des OMR est livrée directement en fin de collecte à l'incinérateur lors de collecte en benne arrière. Les caissons amovibles sont déposés et repris par un transporteur du syndicat de traitement.



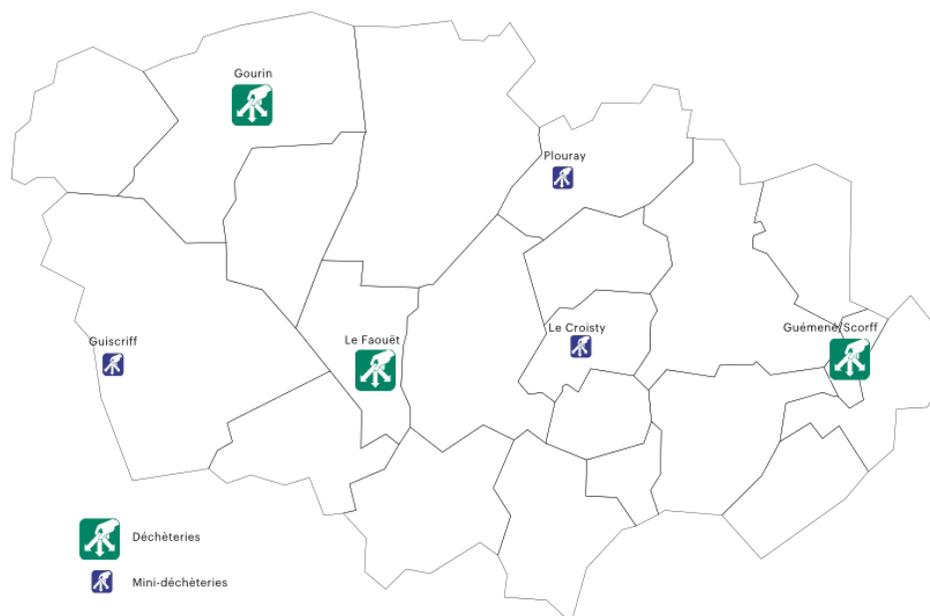
## INDICATEURS TECHNIQUES - DECHETERIES : ACTIVITE

### Six déchèteries :

- 3 déchèteries principales : Gourin, Guémené/Scorff et Le Faouët : 134447 km (forte hausse) et 7988 heures pour les rotations des 5 principaux flux, les DDS et le gardiennage.
- 3 éco-stations (mini-déchèteries) : Le Croisty, Guiscriff, Plouray : 24 282 km et 1841 h pour les rotations des principaux flux et le gardiennage.

Une partie des trajets est faite en remorque pour limiter le transport.

INSTALLATIONS DU SERVICE DECHETS MENAGERS DE RMCOM



Rapport annuel sur le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés -

## INDICATEURS TECHNIQUES - DECHETERIES : EVOLUTION DES TONNAGES

Produits de déchèteries durant l'année :

Encombrants :	2283 tonnes	93 kg/hbt SINOE, 82 kg/hbt DGF	Cartons :	184 tonnes	7.5 kg/hbt SINOE, 6.7 kg/hbt DGF.
Incinérables :	628 tonnes	26 kg/hbt SINOE, 23 kg/hbt DGF	Déchets chimiques	65 tonnes.	2.6 kg/hbt SINOE, 2.3 kg/hbt DGF
Végétaux :	1843 tonnes	75 kg/hbt SINOE, 67 kg/hbt DGF	huiles moteurs	19 tonnes	0.8 kg/hbt SINOE, 0.7 kg/hbt DGF
Gravats :	1297 tonnes	53 kg/hbt SINOE, 47 kg/hbt DGF	Polystyrène	6.2 tonnes	} 0.4 kg/hbt SINOE, 0.4 kg/hbt DGF
Bois AB :	940 tonnes	38 kg/hbt SINOE, 34 kg/hbt DGF	Piles	2.7 tonnes.	
Métaux :	488 tonnes	20 kg/hbt SINOE, 18 kg/hbt DGF	Lampes et néons	0.4 tonnes.	
DEEE :	255 tonnes	10 kg/hbt SINOE, 9 kg/hbt DGF	Cartouches d'imprimantes	0.8 tonnes	
			Plastiques souples	non pesé	

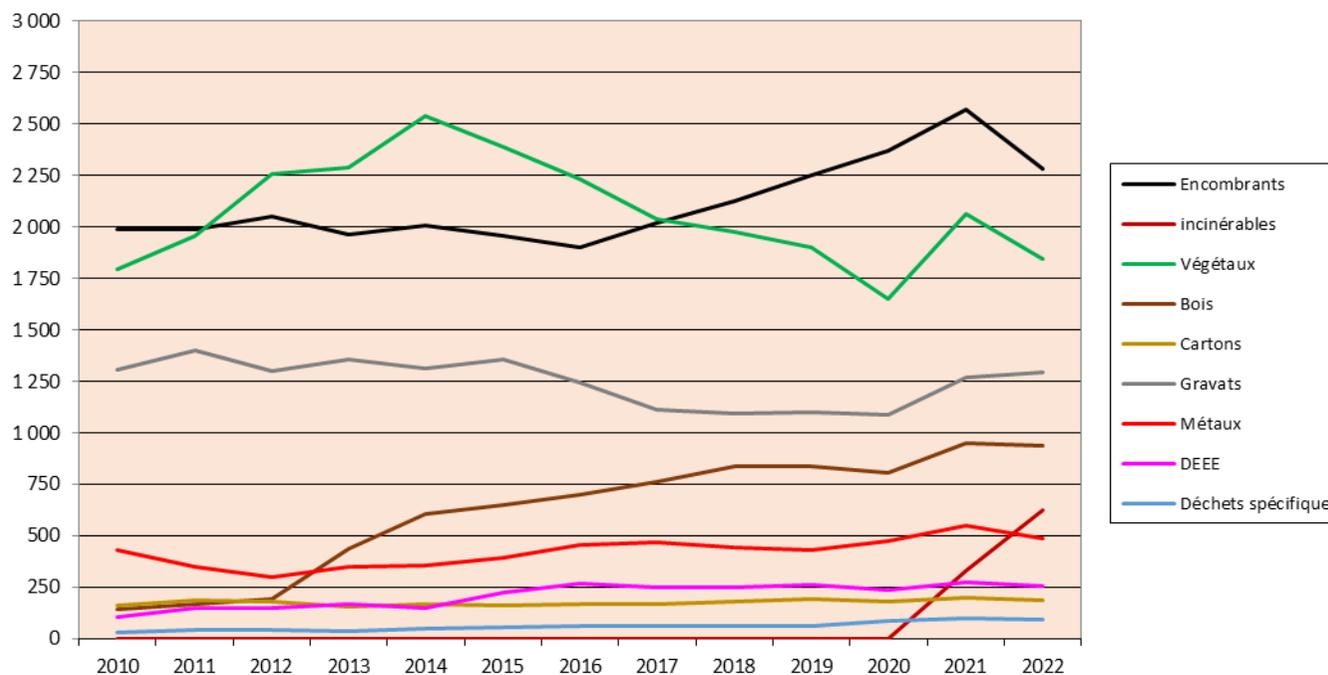
En 2022 une année pleine de tout-venant incinérable est extraite des encombrants et destiné à l'UVE du Sircob à Carhaix

Même s'ils sont présents, papier, verre, emballages légers en sacs, textiles et objets réutilisables ne sont pas comptabilisés en flux de déchèteries.

**8011 tonnes** collectées, soit une baisse par rapport à 2021 mais un niveau de production de déchets qui reste élevé, notamment le tout-venant (incinérable + enfouis), le gravats, le bois. Les végétaux ont diminué du fait d'une année à la météo peu favorable.

La production est de 326 kg/habitant INSEE SINOE/an et 289 kg/habitant DGF/an.

Les tonnages ont augmenté de 34% par rapport à 2010 et baissé de 3.6% en 1 an (après une hausse de 20% en 2021).



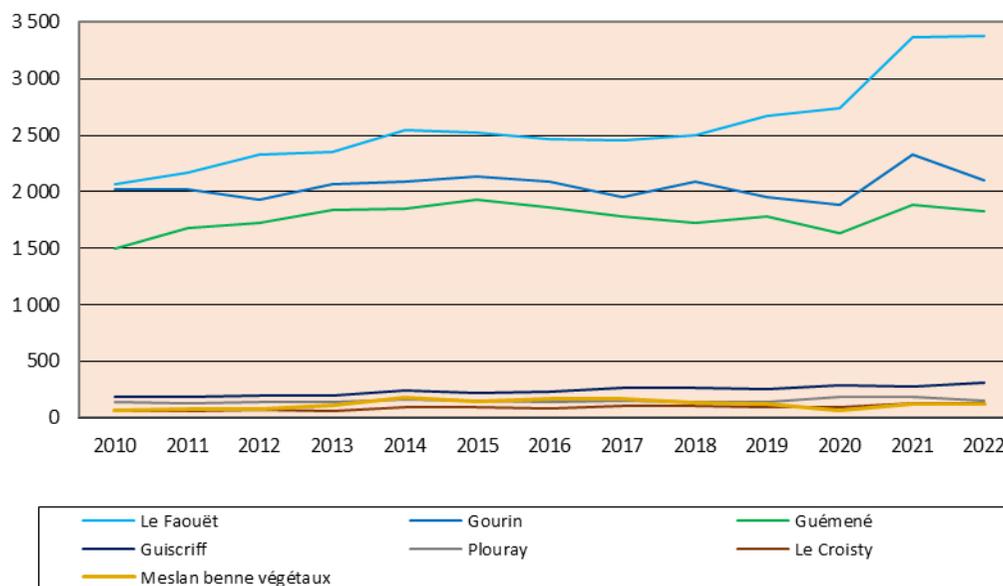
## INDICATEURS TECHNIQUES - DECHETERIES : EVOLUTION DES TONNAGES PAR SITE

Tonnages cumulés : nombre de catégories selon règlement intérieur des déchèteries.

Le Faouët :	3 382 tonnes + 123 t de végétaux de Meslan	44 % des apports
Gourin :	2 097 tonnes	26 % des apports
Guémené/Scorff :	1 829 tonnes.	23 % des apports
Guiscriff :	308 tonnes.	4 % des apports
Plouray :	147 tonnes.	2 % des apports
Le Croisty :	125 tonnes.	2 % des apports

Les tonnages de déchèteries par rapport à 2021 sont stables ou en baisse sauf à Guiscriff, ce qui peut être en lien avec un changement d’horaire dans la déchèterie d’une commune limitrophe gérée par VALCOR. Une déchèterie connaît une augmentation notable des tonnages par rapport à 2010 : Le Faouët +64% et les 2 eco-stations du Croisty et Guiscriff.

**RMCom: évolution des tonnages des déchèteries**



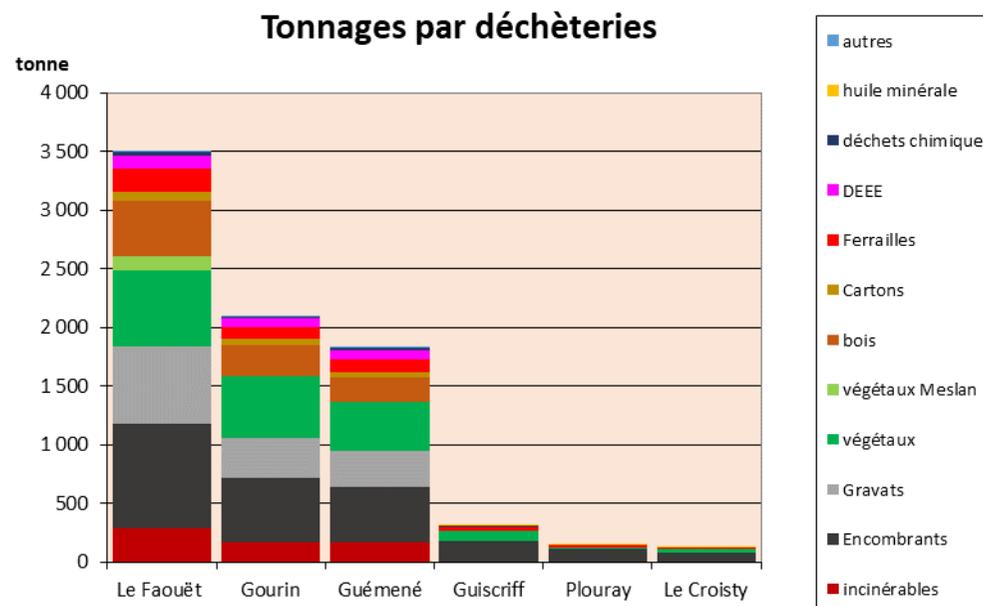
## Rapport annuel sur le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés -

**INDICATEURS TECHNIQUES – DECHETERIES : DETAIL DES TONNAGES PAR SITE**

La déchèterie la plus productive est celle du Faouët, pour les principaux produits.

2022 tonnages	Encombrants	Incinérables	Végétaux	Gravats	Bois	Cartons	Métaux	DEEE	Déchets chimiques	Huiles	Néons	Piles	PSE	Cartouche s d'encre	Total
<b>Le Faouët</b>	895,52	286,62	645,56	653,12	479,94	71,16	203,66	108,80	28,30	5,58	0,12	1,24	2,87	0,48	<b>3 382,98</b>
<b>Gourin</b>	548,78	169,94	532,47	335,98	256,76	56,84	103,18	69,84	13,60	6,95	0,15	0,49	1,76	0,19	<b>2 096,95</b>
<b>Guémené/S.</b>	472,68	171,38	413,46	308,22	202,84	49,72	107,56	76,39	19,64	4,23	0,15	1,00	1,54	0,09	<b>1 828,90</b>
<b>Guiscriff</b>	177,14		86,91			6,44	33,07		3,26	0,81					<b>307,63</b>
<b>Plouray</b>	109,40		12,10				24,48			0,88					<b>146,86</b>
<b>Le Croisty</b>	79,18		29,16				16,06			0,88					<b>125,28</b>
<b>Meslan</b>			123,10												
<b>Total</b>	<b>2 282,70</b>	<b>627,94</b>	<b>1 719,66</b>	<b>1 297,32</b>	<b>939,54</b>	<b>184,16</b>	<b>488,01</b>	<b>255,03</b>	<b>64,81</b>	<b>19,33</b>	<b>0,42</b>	<b>2,74</b>	<b>6,17</b>	<b>0,76</b>	<b>7 888,59</b>

Le taux de valorisation des produits de déchèteries est de 46%, en baisse, en lien avec la part du tout-venant croissant et de la baisse des végétaux



## INDICATEURS TECHNIQUES - DECHETERIES : FREQUENTATION

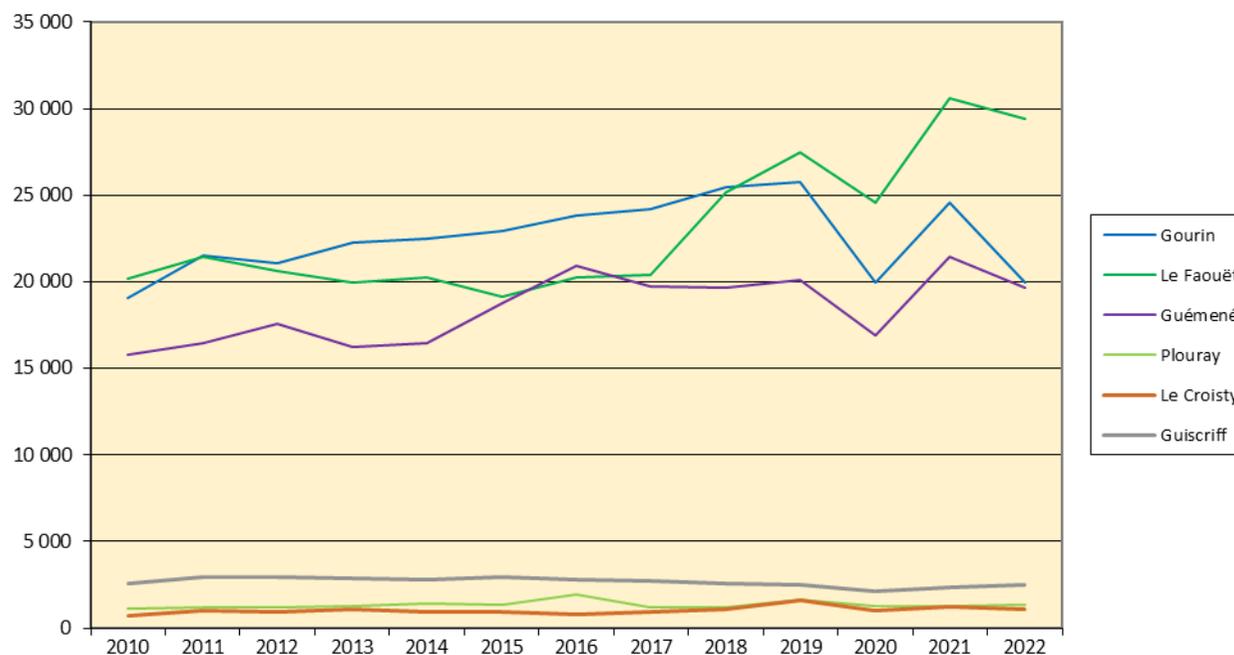
Une visite est le passage d'un usager dans une déchèterie. Le comptage des fréquentations est manuel.

74 002 visites ont été comptées, correspondant à 3 visites/habitant INSEE/an ou 2.7 visites/habitant DGF/an. En baisse par rapport à 2021. La déchèterie du Faouët fait face à des périodes de saturation sur certains flux (tout venant notamment). Le poids moyen par visite est de 180 kg (gravats compris).

Site	heures annuelles d'ouverture	visites comptées	% du total des visites	nombre moyen annuel de passage par heure d'ouverture.
Le Faouët :	1352 heures d'ouverture	29 424 visites.	40% de visites	22 visites par heure d'ouverture.
Gourin :	1352 heures d'ouverture	19 967 visites.	27% de visites	15 visites par heure d'ouverture.
Guémené :	1352 heures d'ouverture	16 658 visites.	27% de visites	15 visites par heure d'ouverture.
Guiscriff :	364 heures d'ouverture	2 532 visites.	3.4% de visites	7 visites par heure d'ouverture.
Plouray :	364 heures d'ouverture	1 368 visites.	1.8% de visites	4 visites par heure d'ouverture.
Le Croisty :	156 heures d'ouverture	1 053 visites.	1.4% de visites	7 visites par heure d'ouverture.

### Nombre de bénéficiaires du service n'étant pas des ménages :

Dans les 3 déchèteries principales, sur base déclarative, 2% des visites sont des entreprises et 1% des établissements publics. Il n'y a pas de contrôle d'accès.



## INDICATEURS TECHNIQUES - COLLECTE : EVOLUTION DES FLUX PAR MODE DE COLLECTE

Les tonnages de déchets ménagers et assimilés collectés sont de **16 290 tonnes** en légère baisse (-384 tonnes) après la forte hausse de 2021.

Les tonnages des collectes associatives (textiles, papier) connues sont inclus. Les tonnages de prévention liés à Récup'R, faisant l'objet d'un réemploi, ne sont pas comptés.

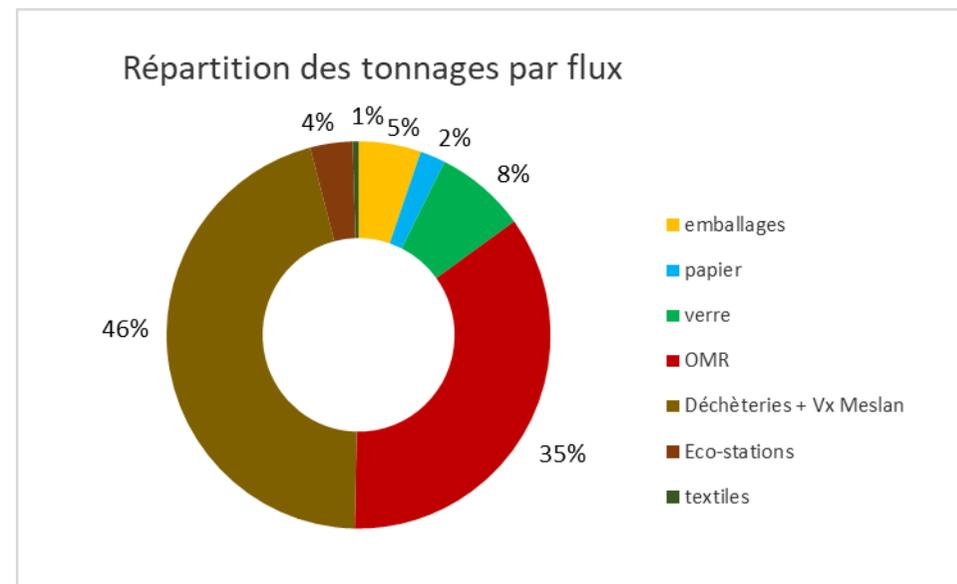
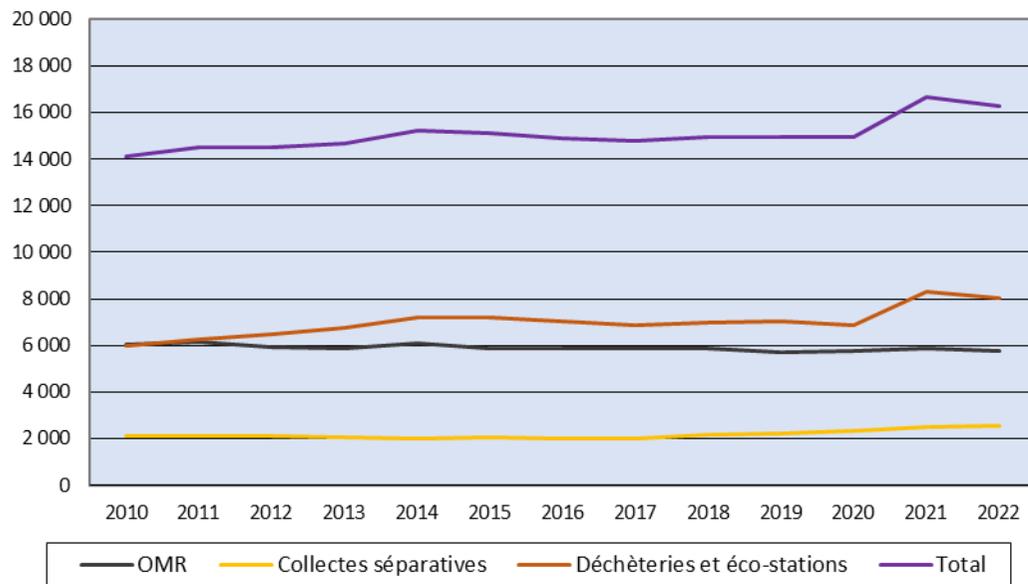
Les tonnages OMR baissent un peu : -1.8%.

Les collectes séparatives (emballages, papiers, verre) sont stables. La hausse des emballages compense la baisse du papier : +0.7%.

Les tonnages en déchèteries baissent un peu : -3.6%. Ils représentent la moitié des tonnages gérés par la collectivité.

Depuis 2010, la hausse des tonnages des déchets ménagers et assimilés est de 15%, essentiellement via les déchèteries. La production par habitant INSEE SINOE est de 663 kg et de 589 kg/habitant DGF.

### RMCom : évolution des collectes



## INDICATEURS TECHNIQUES - COLLECTE : DISTINCTION PAR ORIGINE DES DECHETS

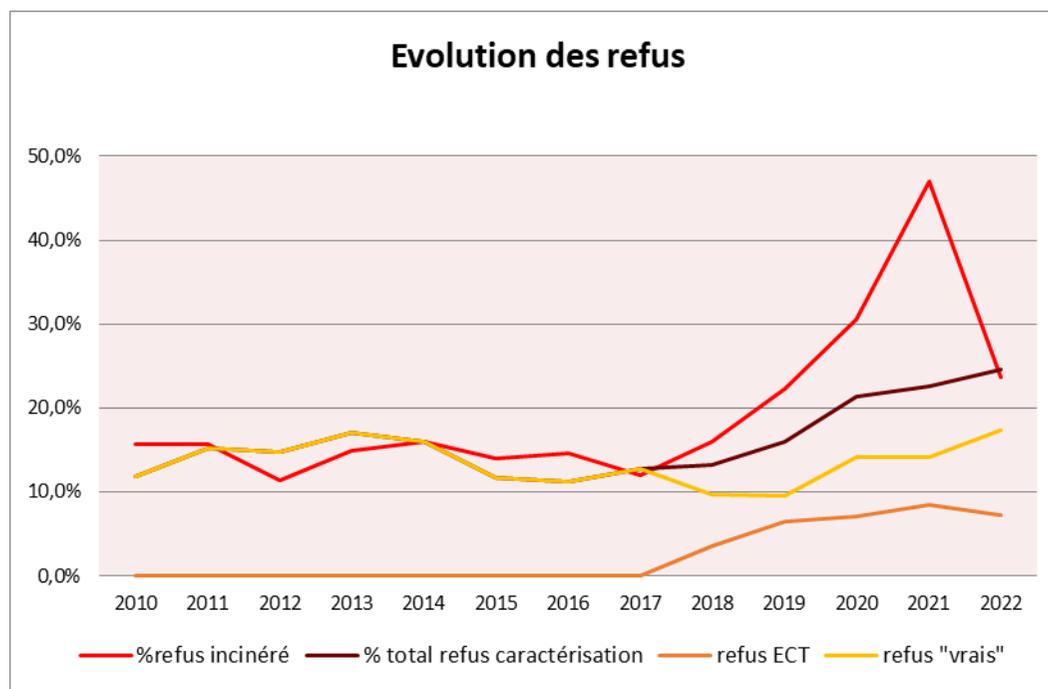
Etant collectés en mélange, les déchets des ménages ne sont pas distingués des déchets assimilés des non ménages.

## INDICATEURS TECHNIQUES – TRAITEMENT : EMBALLAGES LEGERS : QUALITE DE TRI

La collecte en sac dans les aires grillagées permet de matérialiser et de délimiter la zone de dépôt. Elle permet au personnel de collecte de faire un pré-tri des sacs en remettant les sacs contenant trop d'erreurs de tri, les sacs d'ordures ménagères, dans les conteneurs OMR. Les produits retenus à la collecte sélective sont expédiés au centre de tri où les emballages sont triés par matière valorisables. L'ensemble des produits y compris les non valorisables sont caractérisés par échantillonnage une à 2 fois par mois. Pour les 2 communes équipés de bacs de collecte, le surtri à la collecte n'est plus possible.

Avec l'extension des consignes de tri (ECT), la part de refus augmente beaucoup, la collecte est sale et contient d'autres objets que des emballages. Le pourcentage moyen annuel de refus sur table de caractérisation est de 24.6% en 2022. Une part des refus sont classés en refus ambigus. Ce sont des emballages à trier mais sans valorisation matière et donc passés en refus destinées à l'incinération. Ces refus ambigus représentent 7.2% de la collecte entrante en 2022, les refus « vrais » du fait des usagers 17.4%.

Les tonnages réels de refus issus du tri sur la chaîne du centre de tri expédiés à l'incinération doivent permettre de connaître le taux effectif de refus de tri de l'année. Le pic de l'année 2021 est une erreur d'imputation, en cours de correction, qui fausse les données. Durant l'année 2022, 202 tonnes soit 23% des tonnages entrants sont des refus orientés vers l'incinération.



## INDICATEURS TECHNIQUES – TRAITEMENT : EMBALLAGES LEGERS : PERFORMANCES DE

Les tonnages apportés en 2022 représentent 856 tonnes. Le stock de produits restant fin 2021 était de 218 tonnes, soit un total de 1073 tonnes provenant de RCom présents en centre de tri. En 2022, 924 tonnes ont été traitées.

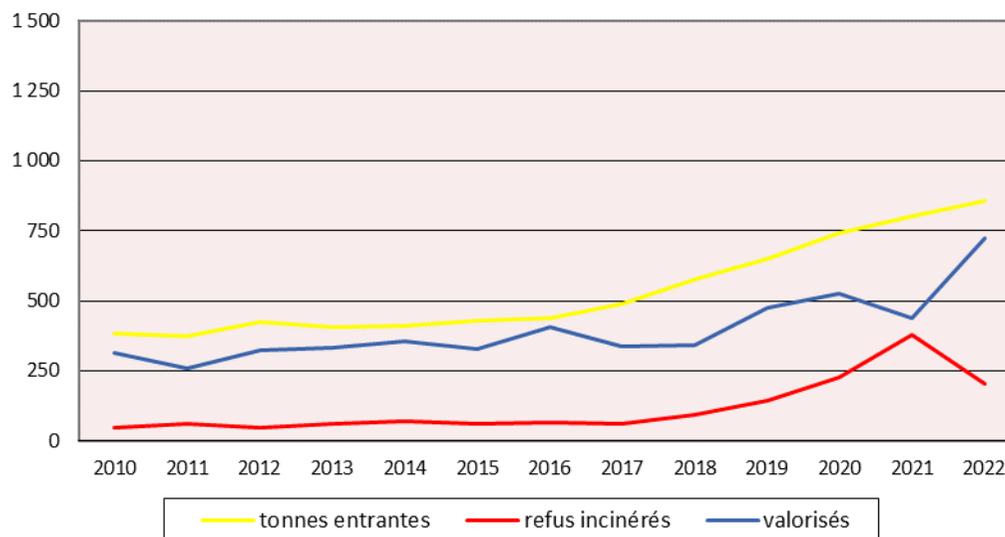
- Les refus de tri expédiés sont de 203 tonnes
- La fraction valorisée est de 721 tonnes, c'est-à-dire issue de la collecte des sacs jaunes et expédiée aux filières de valorisation matière. Ce tonnage est important car il conditionne les soutiens de l'éco-organisme CITEO.

Elle est composée de la façon suivante :

- Les plastiques : 202 tonnes et 28% des produits valorisés
- Les métaux : 59 tonnes et 8% des produits valorisés
- Les fibreux : cartons, briques, éventuels journaux revues magazines (JRM) présents et « gros de magasins » : 461 tonnes et 64%.

Fin de 2022, le stock restant est de 164 tonnes, décomposé en 163 tonnes de produits valorisables et 1 tonnes de refus de tri.

**RMCom: emballages légers, tonnes collectées, valorisées et refus**



## INDICATEURS TECHNIQUES - TRAITEMENT : TYPE ET LIEUX DE TRAITEMENT PAR FLUX DE DÉCHETS

### Ordures ménagères résiduelles :

Incinération à l'incinérateur de Pontivy (SITTOM-MI), valorisation vapeur ou électricité, recyclage des mâchefers. Le rapport annuel du SITTOM-MI, à sa publication, peut être consulté sur le site internet [www.sittommi.fr](http://www.sittommi.fr).

### Collectes séparatives :

Valorisation matière des emballages auprès des filières retenues par le SITTOM-MI, hors région. Les collectes sont triées au centre de tri de SOTRAVAL via un marché avec Suez.

Valorisation matière locale des papiers (ECOFEUTRE à Naizin).

Préparation de CSR en vue d'une valorisation énergétique des refus de tri sur l'unité de KERVAL à Ploufragan.

### Déchèteries :

Enfouissement des gravats sans valorisation en ISDI (Suez à Gueltas).

Enfouissement des encombrants sans valorisation en ISDND (Suez à Gueltas).

Incinération des tout venants incinérables en UVE (SIRCOB à Carhaix)

Compostage des déchets verts (Suez Organique/ETA ROCUET à Gourin).

Valorisation matière après mise en balle du carton (PAPREC à Briec de l'Odet).

Valorisation matière des métaux (ROMI à Quimper, regroupement pour broyage).

Valorisation matière et énergétique du bois (HD service à Loudéac).

Valorisation matière pour l'essentiel des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) : Filières Ecosystèmes

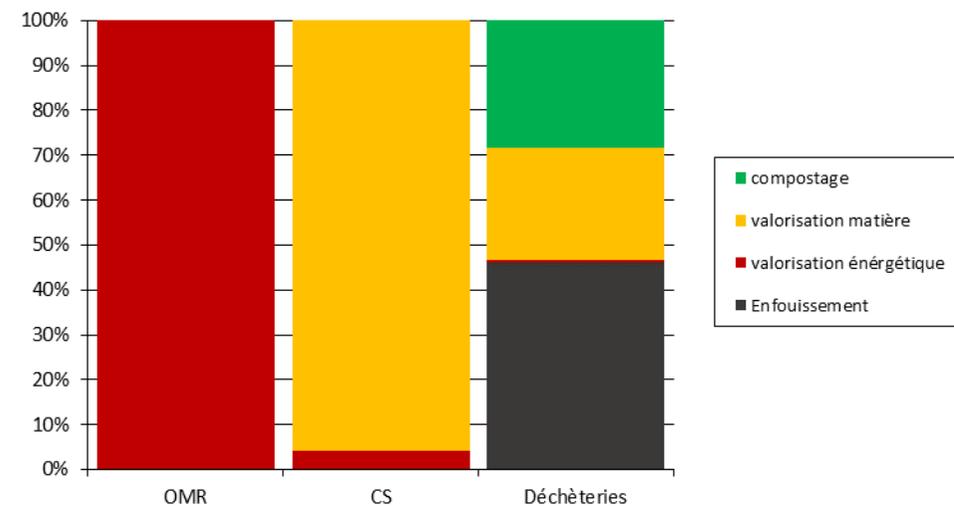
Valorisation énergétique pour la majeure partie des déchets diffus spécifiques (DDS) via TRIADIS à Saint Jacques de la Lande

Régénération des huiles via le collecteur Chimirec.

Petits flux, valorisation matière :

- Piles (COREPILE),
- Lampes et néons (RECYLUM/Ecosystèmes),
- Cartouches d'encre (LVL),
- PSE (KNAUFF)
- Films plastiques : PAPREC à Briec de l'Odet

### RMCom : type de traitement par flux de déchets



## INDICATEURS TECHNIQUES - TRAITEMENT : EVOLUTION DES FILIERES DE TRAITEMENT

**Evolution en 2022** : stabilité des proportions par filière

35 % de valorisation matière : recyclage et compostage : 5759 tonnes.

43 % de valorisation énergétique : 7018 tonnes.

22 % d'enfouissement (gravats inclus) : 3580 tonnes.

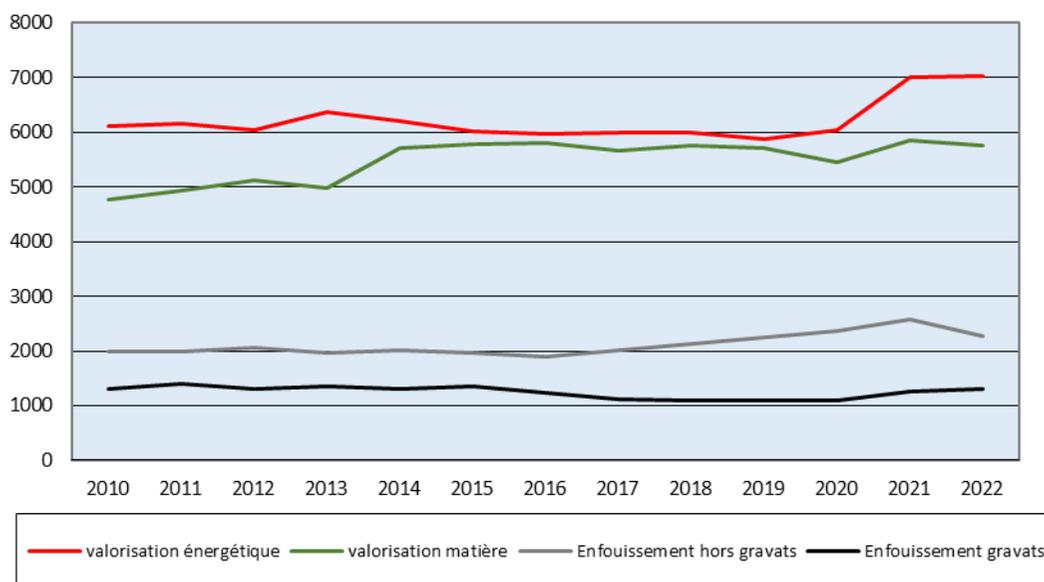
La valorisation matière augmente selon les apports de végétaux, ce qui n'est pas souhaitable, la gestion à la parcelle étant à privilégier.

La valorisation énergétique augmente d'un point du fait du flux incinérable en déchèterie sur une année complète et dans une moindre mesure des refus de tri réellement traités.

L'enfouissement du tout venant baisse d'un point, une partie étant redirigé en incinérable.

Depuis 2010, la quantité de déchets non dangereux, hors inertes, admis en installation de stockage ne cesse de progresser et a augmenté de 294 tonnes (15%), malgré la création de filières permettant d'extraire des matières à valoriser (bois pour 940 tonnes et incinérables pour 628 tonnes).

**RM Com: évolution entre filières de traitement**



77 % des déchets collectés connaissent une forme de valorisation.

INDICATEURS TECHNIQUES - TRAITEMENT : SYNTHESSES - REPARTITION PAR FILIERES DE



**PREVENTION** : COMPOSTAGE A DOMICILE : 198 t (estimation basse sur base de 24kg/hbt/an)

RECUP'R : 52 t



**COLLECTE** : 16 290 t

OM : 5 747 t

COLLECTES SEPARATIVES : 2 531 t

DECHETERIES : 8 012 t

663 kg/hbt INSEESINOE/an

234 kg/hbt INSEE SINOE/an

103 kg/hbt INSEE SINOE/an

326 kg/hbt INSEE SINOE/an

589 kg/hbt DGF/an

208 kg/hbt DGF/an

91 kg/hbt DGF/an

289 kg/hbt DGF/an

Variation des ratio / année précédente (-2%)

(-2%)

(+1%)

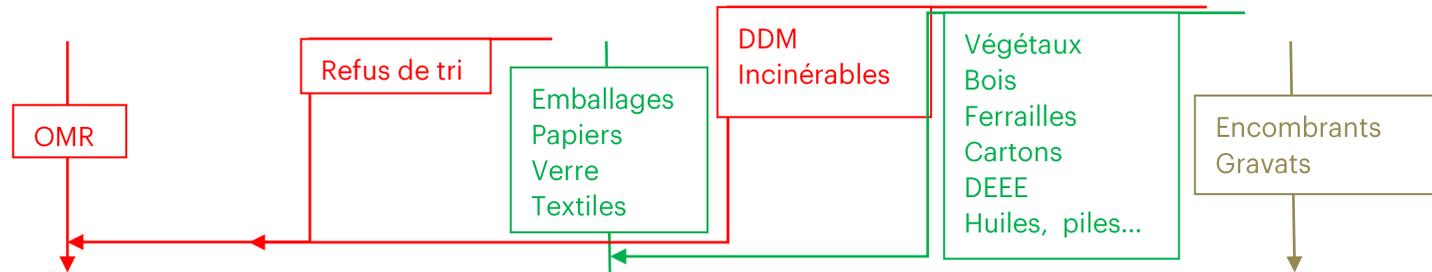
(-2%)

Répartition de l'année

35% des déchets

16% des déchets

49% des déchets



**TRAITEMENT** : 16 358 t

Valorisation énergétique : 7 018t

Valorisation matière : 5 759t

Enfouissement : 3 580 t

666 kg/hbt INSEE/an

286 kg/hbt INSEE SINOE/an

234 kg/hbt INSEE SINOE/an

146 kg/hbt INSEE SINOE/an

591 kg/hbt DGF/an

254 kg/hbt DGF/an

208 kg/hbt DGF/an

129 kg/hbt DGF/an

Variation des ratio / année précédente stable

stable

légère baisse

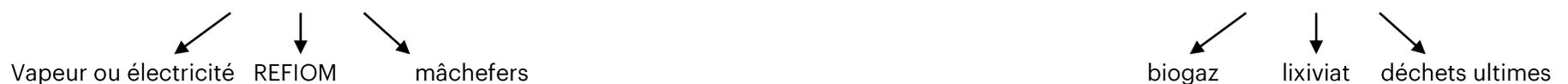
légère baisse

Répartition de l'année

43% des déchets

35% des déchets

22% des déchets



**POSITION DE LA COLLECTIVITE : PERFORMANCE MOYENNE PAR HABITANT DGF (KG/AN)**

Année	RMCom 2010	RMCom 2022	Sittom-mi 2021 National rural 2021	objectif PDND
Population DGF (habitants)	29 623	27 678		
Déchets ménagers et assimilés (tonnes)	14 173	16 290		
Performance moyenne par habitant DGF (kg/an) par flux de déchets (tonnes entrantes)				
Ordures ménagères	205	208	169	173-183 kg /an/habitant DGF
Verre	42	45	50	46-47 kg /an/ habitant DGF
Propre et sec (sacs jaunes et papier)	28	44	55	48-54 kg /an/ habitant DGF
Textiles	?	3		
Déchèteries hors gravats	157	243	180	187 kg /an/ habitant DGF
Gravats	44	47	64	67 kg /an/ habitant DGF
<b>Total</b>	<b>477</b>	<b>590</b>		<b>538 kg /an/ habitant DGF</b>

**OBJECTIFS NATIONAUX EN 2025 PAR RAPPORT A 2010 RESULTAT RMCom EN 2022**

- 10% de déchets ménagers et assimilés	+ 15%
- 50% de déchets enfouis	- 1%
+ 65% de déchets avec valorisation matière et organique	+ 1.6%

La répartition par flux diverge des objectifs :

- Collecte d'ordures ménagères résiduelles plus élevée que les objectifs, la plus élevée du SITTOM-MI
  - Collectes sélectives (verre, papier, emballages) inférieures aux objectifs malgré une forte hausse depuis l'extension des consignes de tri et qui ne se traduit pas proportionnellement en réduction des ordures ménagères. Vraisemblablement, la collecte sélective progresse car il y a plus d'emballages mis sur le marché.
  - Flux de déchèteries hors gravats supérieurs aux objectifs du plan avec une hausse persistante des tonnages d'encombrants. La part des végétaux varie selon la météo de l'année. Les plus fortes progressions sont en déchèteries. L'hypothèse la plus probable est l'arrivée d'une population non encore comptée dans les statistiques INSEE / DGF en phase de travaux.
- Les actions de prévention contribuent à la diminution des OMR et des apports en déchèteries, notamment les biodéchets : restes alimentaires et végétaux, bien que l'impact soit difficilement quantifiable. L'augmentation constante des encombrants non valorisés depuis 2016 est préoccupante, des modalités de tri plus poussées avec la création de nouvelles filières de valorisation (REP) et des actions de prévention en amont du passage en déchèterie sont à développer ainsi que l'action de l'agent d'accueil sur site.
  - Il n'y a pas de distinction des déchets des non ménages qui utilisent le service. Le TER débuté en 2021 devrait permettre d'améliorer la prise en charge, ou non, des déchets des professionnels, les inciter au tri et à la réduction des déchets.

## INDICATEURS FINANCIERS : MODALITE D'EXPLOITATION DU SERVICE

### Marchés de prestations :

1 235 151 €

35% des dépenses

+8% par rapport à l'an passé

- Exploitation, transport, traitement des déchèteries et éco-stations.
- Collecte du verre et du papier.

### Contribution au Sittom-mi :

970 505 €

27% des dépenses.

+18% par rapport à l'an passé

- Incinération des déchets résiduels et refus de tri.
- Transport et tri des emballages légers.

### Régie :

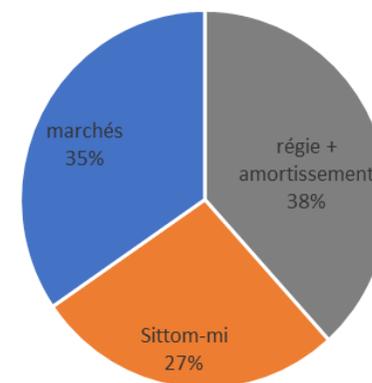
1 097 847 € hors amortissement, 1 368 915 € amortissements compris

38 % des dépenses

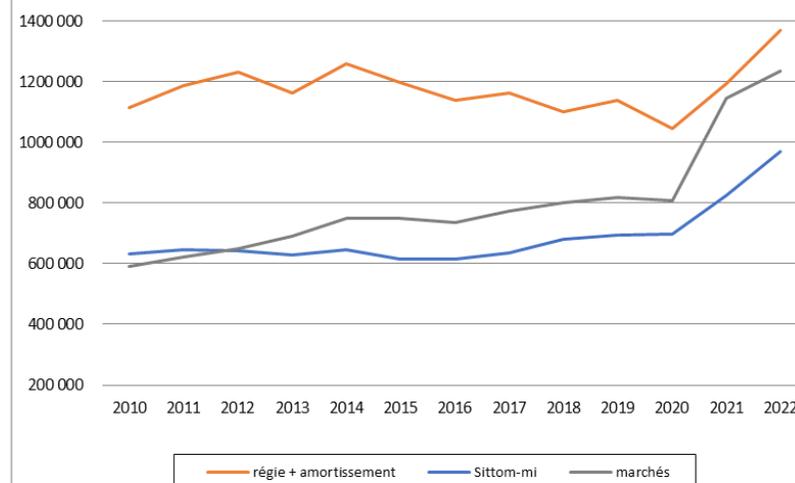
+14 % par rapport à l'an passé

- Collecte et transfert pour part des ordures ménagères résiduelles.
- Collecte sélective et transfert des emballages légers.
- Services communs, communication, qualité du tri, prévention des déchets, économie circulaire
- Prise en charge et gardiennage des mini-déchèteries.
- Amortissements des matériels et installations

### Dépenses de fonctionnement : 3 579 787



### Evolution des dépenses de fonctionnement



## INDICATEURS FINANCIERS : LES MONTANTS DE PRESTATIONS PAR DES ENTREPRISES EN 2022

(Avec rattachements et contre passation)

Collecte du verre et du papier :	47 039 € TTC	fin de marché : 12/2023
Haut de quai de déchèterie et prise en charge éco-stations :	141 714 € TTC	fin de marché : 03/2026
Transport des déchèteries et éco-stations :	330 673 € TTC	fin de marché : 06/2026
Traitement des produits de déchèteries et éco-stations :	482 878 € TTC	fin de marché : 03/2024 à 2026
Traitement des DDS et huiles :	71 787 € TTC	fin de marché : 03/2025

## INDICATEURS FINANCIERS : LES MONTANTS DE PRESTATIONS PAR LE SYNDICAT DE TRAITEMENT EN 2022

(Avec rattachements et contre passation)

Traitement des ordures ménagères :	664 056 € TTC
Tri de la collecte sélective :	293 220 € TTC

## INDICATEURS FINANCIERS : REPARTITION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DE LA REGIE DECHETS

(avec rattachements et contre passation)

	Coût 2022 approché (€TTC)
-Chapitre 11 (dépenses courantes)	438 038 €
-Chapitre 12 (personnel)	659 809 €

### Amortissement des biens

- Le centre technique déchets ménagers est amorti sur 20 ans : 71 259 €.
- Les contenants de collecte (bacs, colonnes, caquettes) et des divers équipements de déchèteries (caissons de mini-déchèteries, abris à polystyrènes, cages de tri, collecteur à huiles minérales usagées, conteneurs pour les DEEE, les DDS et la recyclerie, les garde-corps, la signalétique, le mobilier, divers matériels, ...) et un peu de mobilier sont amortis sur 5 ans : 34 094 €.
- Les véhicules sont amortis 7 ans puis 5 ans à partir de 2012 puis 7 ans à partir de 2020 : 165 715 €. L'objectif est de renouveler régulièrement les véhicules de collecte pour avoir un montant stable d'amortissement des équipements récurrents.
- Les déchèteries ne sont pas amorties. Cependant certains équipements de déchèteries sont amortis au compte « autres installations et matériels ».

## INDICATEURS FINANCIERS : LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement du service, individualisées à la fonction 812 du CA.

- Dépenses courantes (régie, Sittom-mi, prestataires) : 3 303 503 €.
- Amortissement : 271 068 €. Seules les déchèteries ne sont pas amorties.

Il n'y a plus de dépenses d'intérêts d'emprunt :

La variation globale du budget est de +13% par rapport à l'année précédente.

- Hausse des prestations en déchèteries et traitement (évolution des indices)
- Amortissements supplémentaire, augmentation des frais de régie : personnel, carburant ...

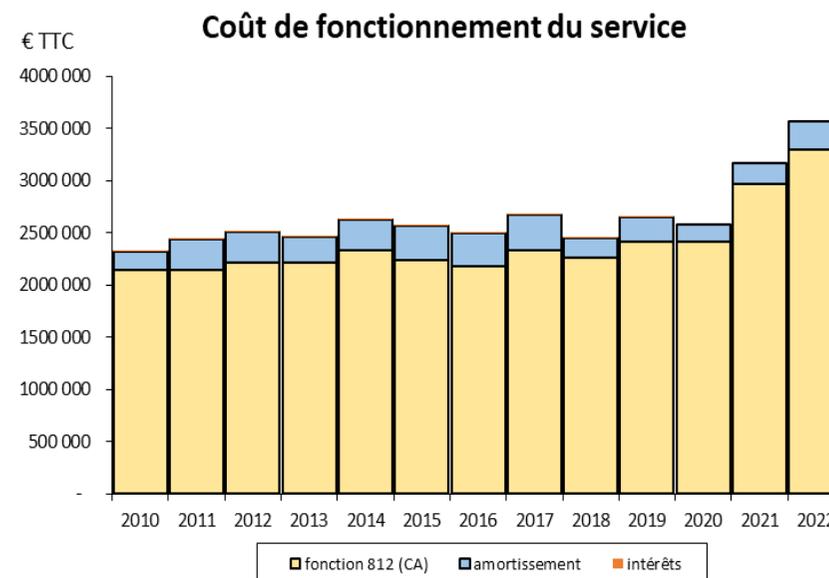
**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 3 574 571 € TTC**

**+53% DEPUIS 2010**

**145 € PAR HABITANT SUIVANT LA POPULATION INSEE/SINOE.**

**129 € PAR HABITANT SUIVANT LA POPULATION DGF.**

**219 € LA TONNE**



## INDICATEURS FINANCIERS : LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT (TTC)

Précollecte	Conteneurs de collecte (renouvellement et conteneurs CS)	136 055 €
Collecte	BOM : report sur 2023 du fait du délai de réception	
Déchèterie		
Prévention	Achat ordinateur	805 €
Structure	travaux ravalement + routeurs	19 440 €
Investissements de l'année en € TTC :		156 300 €

Il n'y a plus d'emprunts en cours.

25 250 € de reprise de subvention sont affectées au service (travaux en déchèteries).

## INDICATEURS FINANCIERS : LES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement du service, individualisées à la fonction 812 du CA.

La taxe ordures ménagères (81%) :

3 033 919 €.

Evolution des bases fiscales, sans modification du taux voté par la collectivité.

Recettes diverses (3%) :

104 882 €, en hausse

des remboursements sur rémunération, quelques produits exceptionnels, l'amortissement de subventions, des pénalités sur marché et des aides à l'emploi.

Recettes de valorisation, soutiens des filières (16%) :

607 625 €, en baisse : décalage partiel des soutiens, variations à la baisse des prix de reprise

Rachat des matières et soutiens des REP (emballages, DEEE, mobilier).

Financement sans contribution du budget général.

Pas de redevance spéciale pour les non ménages utilisateurs du service.

**RECETTE DE FONCTIONNEMENT : 3 703 145 €, en hausse**

**UN TAUX DE TEOM A 12.6% INCHANGE DEPUIS 2006, montant : +32% DEPUIS 2010.**

**Des recettes de valorisation en augmentation depuis 2010 : +70%**

**En moyenne :**

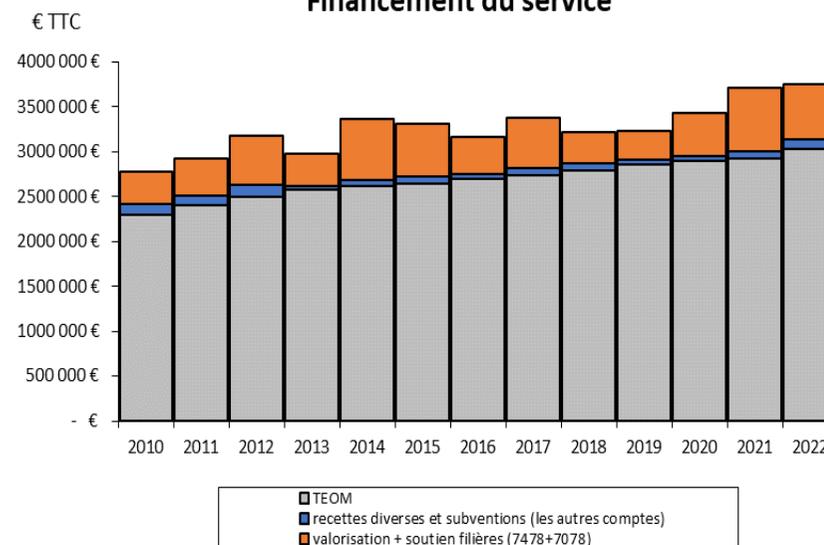
**123 € de TEOM PAR HABITANT SUIVANT LA POPULATION INSEE/SINOE.**

**110 € de TEOM PAR HABITANT SUIVANT LA POPULATION DGF.**

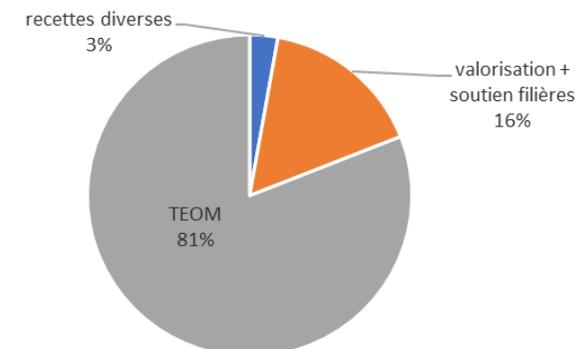
## INDICATEURS FINANCIERS : LES PRODUITS D'INVESTISSEMENT

Uniquement des opérations d'ordre et les amortissements : 271 068 €

### Financement du service



### Recettes de Fonctionnement 2022



## INDICATEURS FINANCIERS : DETAIL DES PRODUITS DE VALORISATION

Les produits perçus dans l'année ne correspondent pas aux tonnages de l'année, du fait de décalage de versement possibles.

Rachat du papier, des emballages via le Sittom-mi :	126 560 €	Titulaire du Contrat REP : Sittom-mi
Rachat des métaux de déchèteries :	54 855 €	Fin de contrat : 12/2023
Rachat des DEEE de déchèteries :	6 807 €	Titulaire du Contrat REP : RMCom
Vente d'énergie produite par les installations du SITTOM-MI	englobé dans le tarif d'incinération	

## INDICATEURS FINANCIERS : DETAIL DES SOUTIENS

Les produits perçus dans l'année ne correspondent pas aux tonnages de l'année, du fait de décalage de versement parfois important.

Soutien CITEO emballages et papier via le Sittom-mi :	282 056 €	Titulaire du Contrat REP : Sittom-mi
Soutien ECO-SYSTEME / OCADEEE :	7 934 €	Titulaire du Contrat REP : RMCom
Soutien ECO-MOBILIER	33 393 €	Titulaire du Contrat REP : RMCom
Aides à l'emploi (appel à projet TER ADEME Bretagne)	24 000 €	Fin convention de soutien 12/2023
Aide à la communication (appel à projet collecte sélective CITEO)	11 554 €	Fin convention de soutien 06/2024

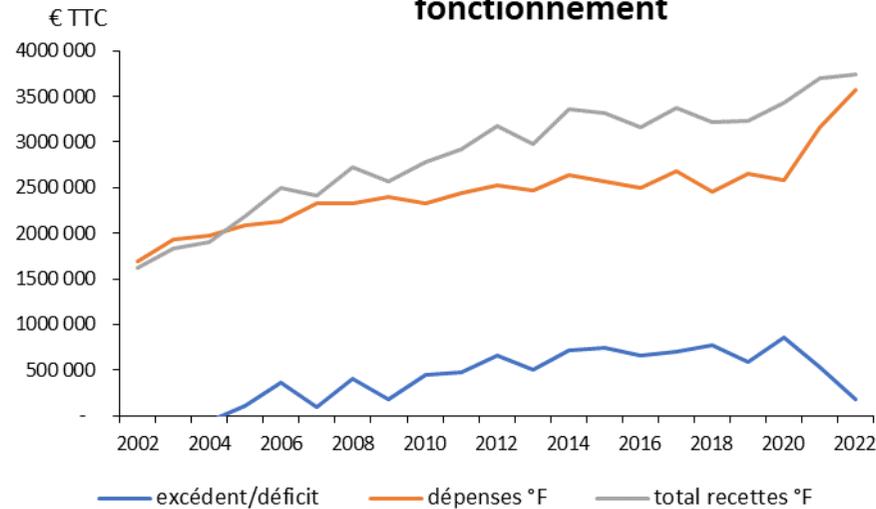
## INDICATEURS FINANCIERS : DETAIL DES PARTICIPATIONS DES USAGERS ET REDEVABLES

Participation pour mise à disposition de composteur	1 392 €
Redevances « Pro » en déchèteries	26 €
Remboursement de bacs endommagés	264 €

## REPARTITION DES CHARGES ET DES PRODUITS : FONCTIONNEMENT

En 2022, la couverture des charges par les produits en fonctionnement est toujours assurée avec un excédent de 4.8% suivant le compte administratif. Cependant, la TEOM ne suffit plus à couvrir les dépenses du service, les recettes de valorisation et les recettes diverses sont nécessaires pour parvenir à l'équilibre,

**Evolution du solde budgétaire du service en fonctionnement**



## REPARTITION DES CHARGES ET DES PRODUITS : INVESTISSEMENT

En 2022, la couverture des charges par les produits en investissement est positive. Les recettes d'investissement sont uniquement des opérations d'ordre. Les dépenses d'investissement sont principalement des achats de bacs, le paiement de la BOM à renouveler en 2022 étant reportée à la livraison en 2023.

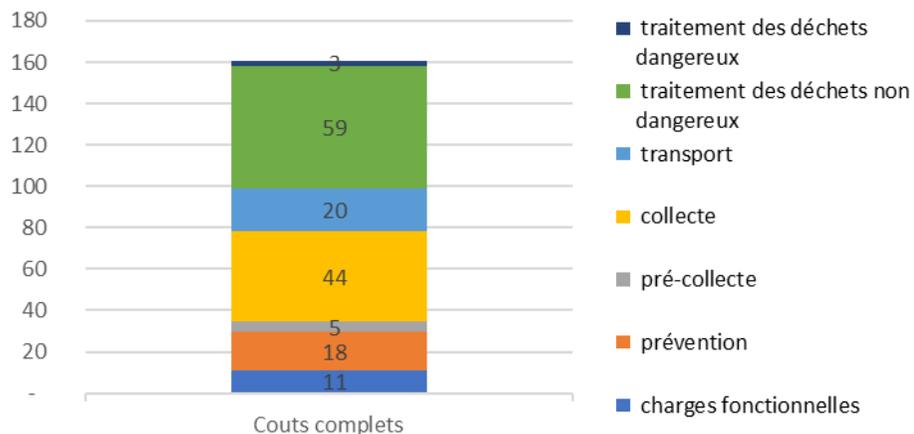
## INDICATEURS FINANCIERS : COÛTS COMPLETS PAR ETAPES TECHNIQUES (méthodologie Comptaout)

Cette méthode de comptabilité est définie par l'ADEME. Elle vise à retracer, par flux de déchets et par étapes de gestion, les coûts de gestion du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés. Les coûts sont présentés H.T. même si la collectivité n'est pas assujettie. Les tonnages ne prennent pas en compte les gravats très pondéreux et biaisant les coûts à la tonne. Les coûts complets sont le cumul des charges du service.

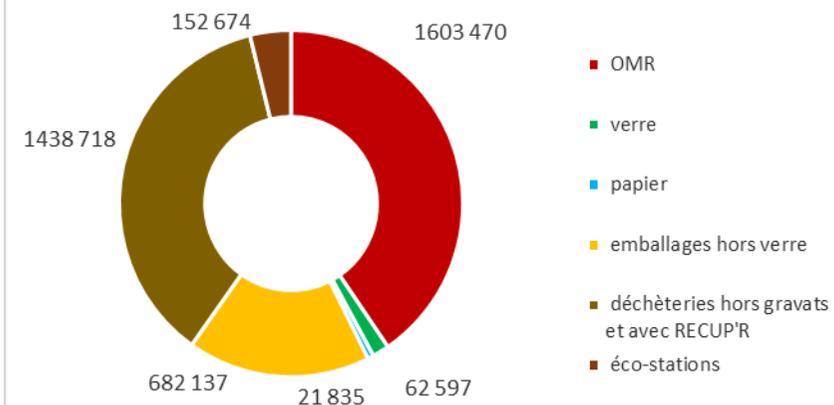
2022 - Coût complet € H.T. (sauf traitement des OMR et CS, le syndicat n'étant pas assujetti)	OMR	verre	papier	emballages hors verre	déchèteries hors gravats (1297 t) et avec RECUP'R	éco-stations	TOTAL	%
tonnages	5747	1243	350	856	6012	703	14911	
charges fonctionnelles & communication	94 352	7 516	4 962	76 411	78 909	11 156	273 306	7%
prévention	71 865	1 381	1 375	11 080	365 701	1 153	452 555	11%
pré-collecte	29 013	5 335	2 475	85 545			122 368	3%
collecte	565 883	38 975	13 023	248 004	194 600	27 366	1 087 851	27%
transport	62 050	9 390		79 900	295 003	50 692	497 035	13%
traitement des déchets non dangereux	780 307	---	---	181 197	443 812	57 739	1 463 055	37%
traitement des déchets dangereux					60 693	4 568	65 261	2%
<b>TOTAL coût complet détaillé en €H.T.</b>	<b>1 603 470</b>	<b>62 597</b>	<b>21 835</b>	<b>682 137</b>	<b>1 438 718</b>	<b>152 674</b>	<b>3 961 431</b>	
%	40%	1%	1%	17%	39%	4%	100%	
Tendance par rapport à N-1	hausse	Stable	Stable	Hausse	Hausse	Hausse	Hausse	
<b>Total coût complet agrégés en € H.T.</b>	<b>1 603 470</b>	<b>62 597</b>	<b>703 972</b>		<b>1 591 392</b>		<b>3 961 431</b>	
%	40%	2%	18%		40%		100%	
<b>médiane habitat rural € H.T. la tonne (2018)</b>	<b>250</b>	<b>66</b>	<b>385</b>		<b>136</b>			
<b>TOTAL en € H.T. / tonne</b>	<b>279</b>	<b>50</b>	<b>584</b>		<b>237</b>			
<b>médiane habitat rural kg/habitant (2018)</b>	<b>187</b>	<b>40</b>	<b>48</b>		<b>221</b>			
<b>TOTAL en kg/habitant pop SINOE (24 621 habitants)</b>	<b>233</b>	<b>50</b>	<b>49</b>		<b>273</b>			

Les principaux postes de dépense sont ceux de la collecte et du traitement des ordures ménagères résiduelles qui représente 65% des coûts complets du service. Le cout complet par habitant est de 161 € H.T. Le coût complet à la tonne est de 266 € la tonne collectée et traitée, tous flux compris. Le coût du service de la collectivité se trouve au-dessus de la médiane du coût complet des collectivités de typologie rurale. La production de déchets par habitant est également largement au-dessus de la médiane de l'échantillon des collectivités rurales renseignées dans SINOE.

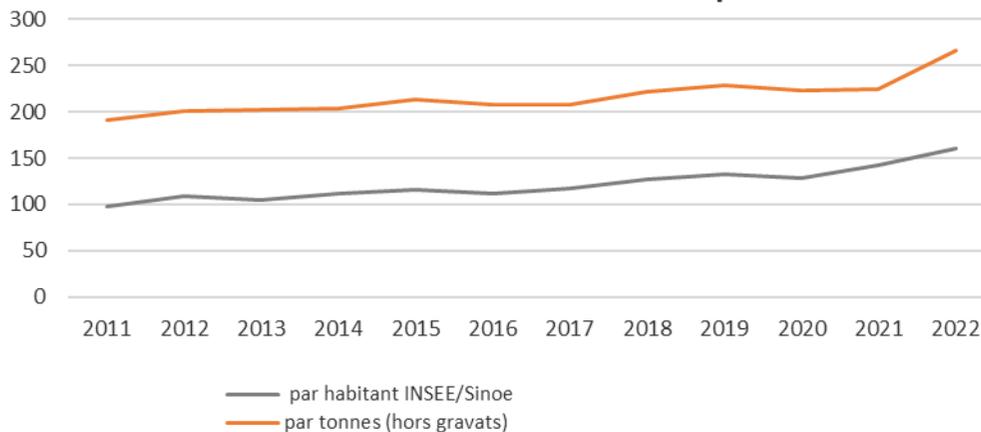
Répartition des coûts complets € H.T. par habitant par étape de gestion



Répartition des coûts complets en € H.T. par flux



Evolution du coût complet



## INDICATEURS FINANCIERS : PRODUITS PAR NATURE ET PAR FLUX DE DECHETS (méthodologie ComptaCoût®)

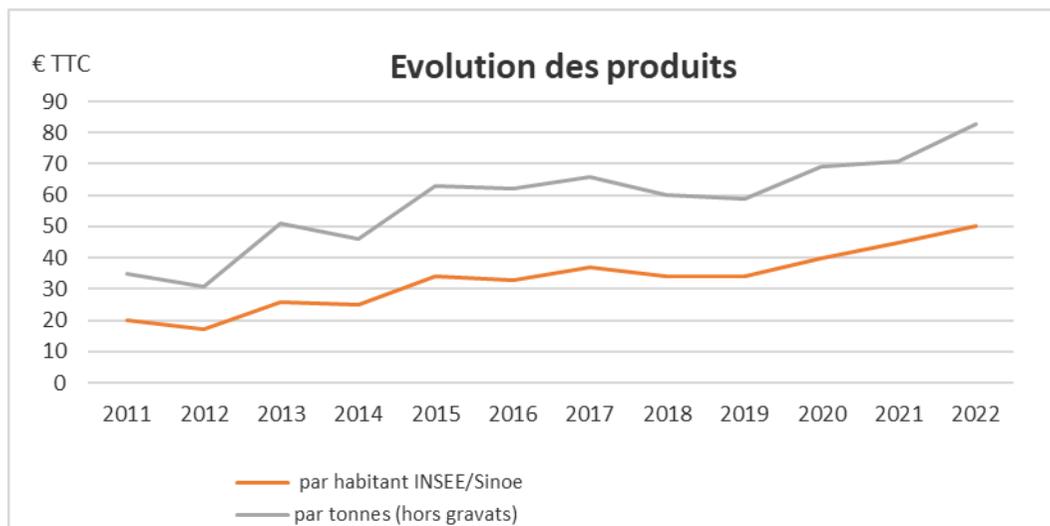
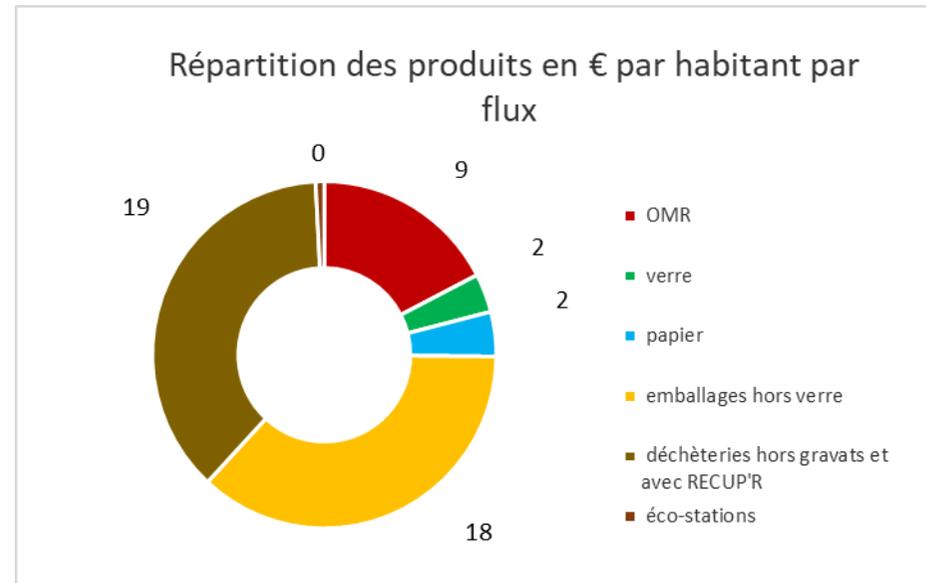
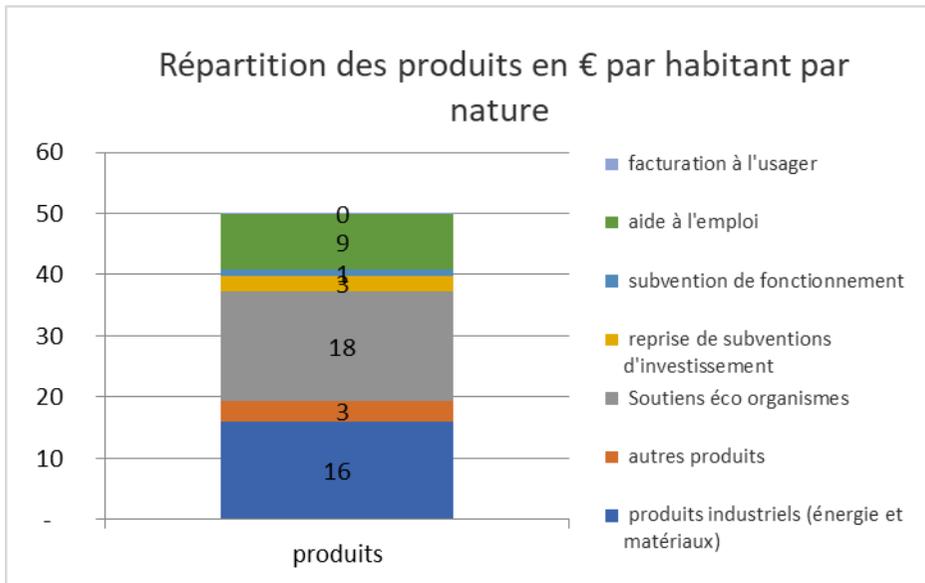
2022 - Produits hors TEOM en € (TTC = H.T). La collectivité n'est pas assujettie	OMR	verre	papier	emballages hors verre	déchèteries hors gravats (1266 t) et avec RECUP'R	éco-stations	TOTAL	%
tonnages	5 747	1 243	350	856	6 012	703	14 911	
produits industriels (énergie et matériaux)	160 214	23 889	15 919	98 743	84 647	9 375	392 787	32%
autres produits	2 462	0	13 931	4 846	62 058	0	83 297	
Soutiens éco-organismes	15 695	17 300	20 000	333 088	54 144	643	440 870	36%
reprise de subventions d'investissement	26 189,00	2 644,00	756,00	8 311,00	25 968,00	0,00	63 868	5%
subvention de fonctionnement	9 600,00	600,00	600,00	7 200,00	6 000,00	0,00	24 000	2%
aide à l'emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	226 260,00	0,00	226 260	18%
facturation à l'utilisateur	0	0	0	0	18	0	18	0%
<b>TOTAL produit détaillés en €</b>	<b>214 160</b>	<b>44 433</b>	<b>51 206</b>	<b>452 188</b>	<b>459 095</b>	<b>10 018</b>	<b>1 231 100</b>	<b>100%</b>
%	17%	4%	4%	37%	37%	1%	100%	
<b>Total produits agrégés en €</b>	<b>214 160</b>	<b>44 433</b>	<b>503394</b>		<b>469113</b>		<b>1 231 100</b>	
%	17%	4%	41%		38%		100%	
<b>TOTAL en € / tonne</b>	<b>37</b>	<b>36</b>	<b>417</b>		<b>70</b>		<b>83</b>	
TOTAL en € / pop SINOE (24 621 habitants)	9	2	2	18	19	0	50	
TOTAL en € / pop DGF (27 678 habitants)	8	2	2	16	17	0	44	

Les principaux postes de recettes, hors TEOM, sont les produits de ventes des matériaux (cartons, métaux, emballages plastiques) et les soutiens des éco-organismes : emballages, papier, DEEE et mobilier.

Les subventions de fonctionnement concernent l'aide au poste TER

Les aides à l'emploi et les autres produits inscrits pour les déchèteries concernent la ressourcerie.

Les autres divers sont principalement des remboursements de sinistres et les participations à la mise à disposition de composteurs.



## INDICATEURS FINANCIERS : COUTS AIDES PAR FLUX DE DECHETS (méthodologie ComptaCoût<sup>®</sup>)

Les coûts aidés sont les coûts complets moins les produits, aides et soutiens liés aux différents flux.

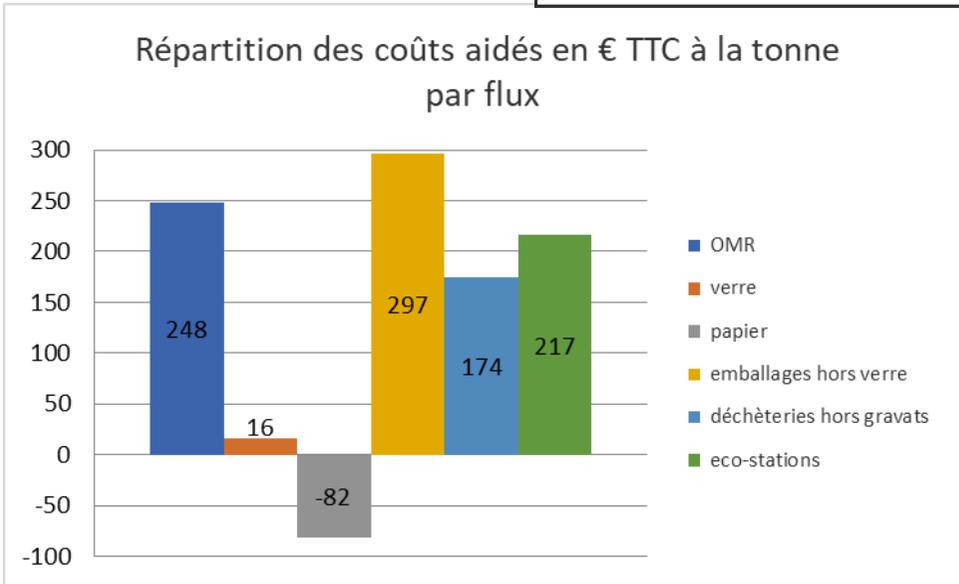
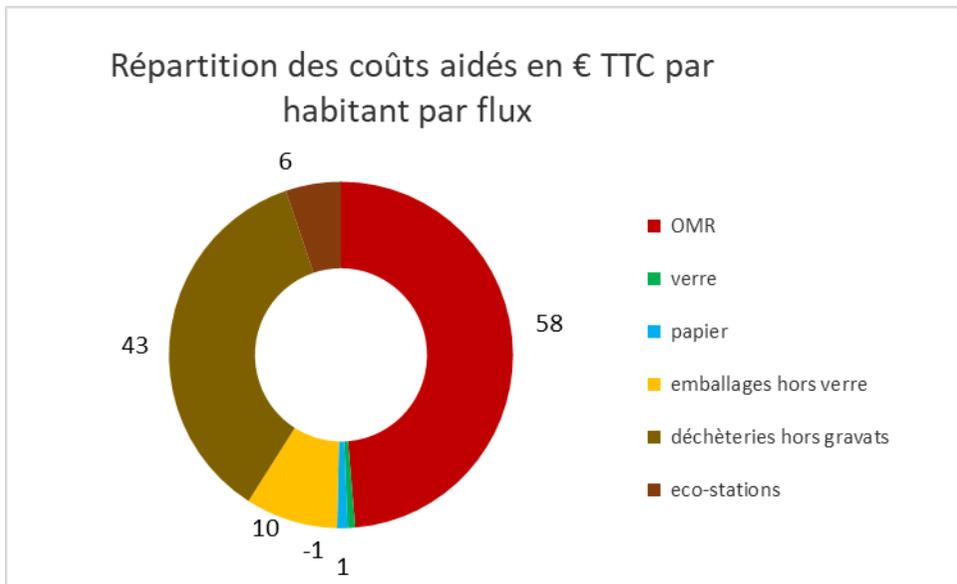
2022 - coûts aidés TTC	OMR	verre	papier	emballages hors verre	déchèteries hors gravats	eco-stations	TOTAL
tonnages	5 747	1 243	350	856	6 012	703	14 911
coût complets € H.T.	1 603 470	62 597	21 835	682 137	1 438 718	152 674	3 961 431
produits : recettes, aides et soutiens	214 160	44 433	51 206	452 188	459 095	10 018	1 231 100
Total coût aidé € H.T.	1 389 310	18 164	-29 371	229 949	979 623	142 656	2 730 331
médiane habitat rural € H.T. la tonne (2018)	245	26	145		116		
TOTAL coût aidé en € H.T. / tonne	242	15	166		167		183
			-84	269	163	203	
médiane habitat rural € H.T. par habitant (2018)	45	1	7		25		81
TOTAL coût aidé € H.T. /habitants SINOE (24621)	56	1	8		46		111
			-1	9	40	6	
TOTAL coût aidé € H.T. /habitants DGF (27678)	50	1	7		41		99
			-1	8	35	5	
TVA acquittée	37 626	2 258	782	24 190	68 676	9 557	143 089
TOTAL coût aidé en € TTC	1 426 936	20 422	-28 589	254 139	1 048 299	152 213	2 873 420
TOTAL en € TTC / tonne	248	16	-82	297	174	217	193
TOTAL en € TTC /habitants SINOE (24 621)	58	1	-1	10	43	6	117
TOTAL en € TTC /habitants DGF (27 678)	52	1	-1	9	38	5	104
TOTAL coût aidé TTC %	50%	1%	-1%	9%	36%	5%	100%

Les ventes de produits, les aides et soutiens sont essentiellement liés

- aux collectes séparatives
  - soutiens des éco-organismes proportionnel aux tonnages triés séparément et expédiés aux filières de reprise
  - produits de vente de déchèterie, dépendant des cours des matériaux.
- au chantier d'insertion de la recyclerie RECUP'R mais ces soutiens sont indépendants des tonnages évités car liées à l'aide à l'insertion.

Le tri et la prévention sont donc des sources d'économie et de maîtrise budgétaire du service.

Hors TVA, les valeurs de coût unitaire de la collectivité se situe 37% au-dessus de la médiane du coût aidé par habitant, mais le référentiel date de 2018.



Le coût net de gestion des déchets se répartit entre

- 50% pour les OMR
- 41 % pour les déchèteries et éco-stations et recup'R \*  
 91% pour les collectes sélectives

Ceci correspond en 2022 à un besoin en financement de 2.9 M€ TTC.

La réduction des OMR et le développement des collectes séparatives y compris dans la gestion des flux en déchèteries, sont des priorités pour répondre aux objectifs réglementaires et contribuer à la maîtrise des coûts.

## INDICATEURS FINANCIERS : EVOLUTION DES COUTS AIDES

### Evolution des coûts aidés en €H.T. à la tonne

Tonnages hors gravats	€ H.T.	OMR	Verre	Papier	Emballages hors verre	Déchèteries hors gravats	Eco-stations	Recyclerie	TOTAL en € à la tonne
Référentiel national médiane habitat rural (données 2018)		245	26	145		116		NC	
14 911	année 2022	242	26	166		167		Avec déchèteries	183
14 911	année 2022	242	26	-84	269	163	203	Avec déchèteries	183
15 329	année 2021	201	10	- 44	191	139	225	Avec déchèteries	155
13 904	année 2020	216	4	- 71	135	131	184	878	154

### Evolution des coûts aidés en €H.T. par habitant

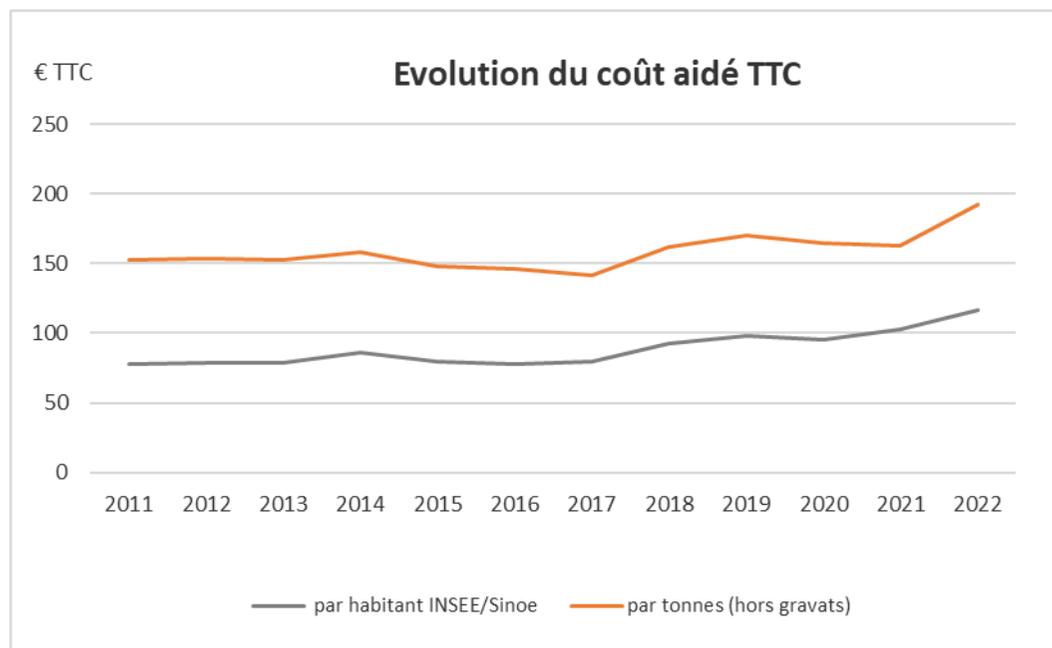
Population INSEE SINOE	€ H.T.	OMR	Verre	Papier	Emballages hors verre	Déchèteries	Eco-stations	Recyclerie	TOTAL en € par habitant
Référentiel national médiane habitat rural (données 2018)		45	1	7		25		Autres : nc	78
24 621	année 2022	56	1	10		49		Avec déchèteries	117
24 621	année 2022	56	1	-1	9	40	6	Avec déchèteries	117
24 216	année 2021	49	1	-1	6	37	6	Avec déchèteries	97
24 276	année 2020	51	0	-1	4	28	5	1	88

Hormis le verre et le papier, la hausse est générale en 2022.

La collectivité dépasse la médiane du référentiel des coûts aidés pour l'habitat rural avec une valeur plus élevée particulièrement en déchèteries

La collectivité n'étant pas assujettie à la TVA, celle-ci vient augmenter les coûts réels du service, (+6 € par habitant en 2022).

Ci-dessous l'évolution des coûts aidés TTC, à la tonne et à l'habitant (INSEE SINOE)



## BILAN 2022

### PREVENTION / ECONOMIE CIRCULAIRE

- La collectivité poursuit le programme d'économie circulaire notamment via les études tri à la source des biodéchets et projets faisabilité d'une matériauthèque. S'y ajoute le sujet des limites de service et de l'instauration d'une redevance spéciale comme moyen de réduire les déchets des non ménages.
- L'impact de l'absence de la chargée de prévention à partir d'avril s'est traduit par l'arrêt des actions de sensibilisation. Ceci a également impacté les actions sur le compostage à la baisse mais n'a pas eu d'influence sur les actions d'aide à la location de broyeur ou la location de gobelets réutilisables.

### COLLECTES

- Après la hausse de 2021, une légère baisse des tonnages d'ordures ménagères est sensible en 2022.
- Les tonnages de collecte sélective progressent toujours. La mise en place de la conteneurisation s'est effectuée durant l'hiver 2022-2023 sur 10 communes rurales de l'est du territoire. Les résultats seront visibles en 2023. Le taux d'indésirables refusé au centre de tri et éliminés avec les ordures ménagères progresse toujours, ce qui représente du volume de collecte pénalisant et un coût non négligeable pour la collectivité.

### DECHETERIES

- En déchèteries, les tonnages, après la hausse de 2021, se sont stabilisés.
- 2022 a vu une année pleine avec la nouvelle catégorie de tout-venant incinérable. Cette filière est plus vertueuse et moins onéreuse que celle du tout venant encombrant qui part à l'enfouissement. Cependant le cumul des 2 catégories progresse toujours au détriment des fractions valorisables. Ceci est pénalisant tant techniquement par rapport aux objectifs de valorisation inscrits dans la loi AGEC que financièrement du fait du coût élevé de traitement des encombrants qui vont encore croître du fait de la TGAP et de la raréfaction des exutoires.
- Les tonnages et les fréquentations ont fortement augmenté depuis 2010, les plus fortes progressions étant notées sur la déchèterie du Faouët pour laquelle les tonnages traités représentent 43% du total des flux de déchèteries. Du fait de l'exiguïté des sites, le tri supplémentaires de nouveaux produits à extraire des encombrants ou la mise en place de collecte de matériaux pris en charge par des éco-organismes ne sont guère possibles malgré leurs intérêt environnemental et financier. Les déchèteries connaissent des épisodes de saturation (benne pleine avant la fin de journée, encombrement de la plateforme, ...).

### INVESTISSEMENTS

- Le principal investissement de 2022 est l'achat de conteneurs pour le nouveau schéma de collecte des emballages. Ces investissements sont réalisés sans emprunts en autofinancement.

### BUDGET

- Le solde budgétaire de la collectivité en deux ans est devenu presque nul. Le coût du service croît alors même que la collectivité va devoir faire face à des dépenses supplémentaires à court terme : hausse de la TGAP, hausse globale des tarifs au renouvellement de matériel et de certaines fournitures comme les carburants, les bacs de collecte sélective, les travaux de déchèteries.
- Le coût du service n'est pas couvert par le montant de TEOM. Les autres produits, par nature variables d'une année sur l'autre, permettent encore en 2022 le maintien de l'autofinancement du service.

## PROJETS 2023 ET PERSPECTIVES

Une démarche de projet de territoire est engagée en 2021, les projets structurants retenus sont en gras coloré.

### PREVENTION / ECONOMIE CIRCULAIRE

- **Généralisation du tri à la source des biodéchets : 2023-2026.**
- **Etude de faisabilité d'une matériauthèque**, plan d'actions sur le réemploi
- Poursuite du TER : axe de travail sur les limites de service et la redevance spéciale, accompagnement des professionnels au tri à la source des biodéchets et au tri « 7 flux »
- Elaboration d'un second Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés : 2023-2028

### COLLECTE ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

- Achat d'une BOM et réception de la BOM achetée en 2022
- Fin 2023 courant 2024 réorganisation des collectes à la construction d'une station de transfert par le Sittom-mi sur le territoire de RCom.

### COLLECTES SELECTIVES

- **Généralisation de la conteneurisation de la collecte des emballages légers** phase 2 en 2023 à réception de la nouvelle BOM.
- Réflexions sur l'adaptation des collectes de proximité (colonnes d'apport volontaire en zone tendue ?).
- Actions correctives sur la qualité du tri, en lien avec le Sittom-mi.

### DECHETERIES

- **Etude sur l'organisation, le maillage et l'évolution des déchèteries.** Réflexions pour de la prévention en amont et un meilleur tri sur place.

### TRANSVERSAL

- Mise en place d'un logiciel métier pour la gestion des collectes et poursuite de l'intégration SIG des points et circuits de collecte.

## Glossaire

ADEME : agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

ALESI : association lanestérienne d'entraide sociale immédiate

AV : Apport volontaire, mode de collecte dans lequel le contenant de collecte de grosse capacité est mis à disposition du public sur la voirie.

Bas de quai : plateforme inférieure en déchèterie où sont stockées les bennes de collecte, uniquement accessible au transporteur pour échange et transport des bennes

BOM : benne à ordures ménagères

C0.5, C1, C2... : fréquence de collecte une semaine sur 2, fréquence de collecte une fois par semaine, fréquence de collecte deux fois par semaine

CA : compte administratif

Caractérisation : échantillon d'un flux de déchets séparé en ses différentes fractions à fins de connaissance sur la composition des flux dans le but de mener des actions d'amélioration ou de déterminer la répartition des tonnages vers les différents exutoires.

CD 56 : conseil départemental du Morbihan

CHSCT : comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

CS : collecte sélective, collecte séparée de certains flux de déchets recyclables en vue de leur valorisation (par exemple emballages légers, papiers, verre)

CSR : combustible solide de récupération.

DDS : déchets diffus spécifiques (anciennement déchets dangereux des ménages)

Déchèterie : lieu clos, gardienné, où les usagers peuvent déposer de manière séparée des déchets autres que les ordures ménagères résiduelles

DGF : dotation globale de fonctionnement

DEEE : déchets d'équipements électriques et électroniques

DMA : déchets ménagers et assimilés

ETP : équivalent temps plein

Haut de quai : plateforme supérieure accessible aux usagers en déchèterie

Hbt : habitant

Encombrants : Déchets de l'activité domestique des ménages qui en raison de leur volume ou de leur poids ne peuvent être présentés à la collecte des ordures ménagères et ne font pas l'objet d'une filière de valorisation locale

FCO : formation continue obligatoire à la sécurité (chauffeurs poids lourds)

Fonction 812 : rubrique de la comptabilité fonctionnelle suivant la nomenclature M14 correspondant aux services de « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS »

ICPE : installation classée pour la protection de l'environnement

INSEE : institut national de la statistique et des études économiques

ISDI : installation de stockage des déchets inertes

ISDND : installation de stockage des déchets non dangereux

JRM : journaux-revues-magazines

Mâchefers : résidus solides d'incinération, utilisables en sous couche routière selon leur degré de maturation vérifié par analyse.

OMR : ordures ménagères résiduelles : déchets des ménages de petit volume ne pouvant être recyclés.

PAV : point d'apport volontaire (OMR, CS, Verre, JRM)

## Rapport annuel sur le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés -

Envoyé en préfecture le 18/10/2023

Reçu en préfecture le 18/10/2023

Publié le 2022

ID : 056-245614417-20231012-N15\_121023-DE

PDDND : plan départemental des déchets non dangereux (devenu caduc au transfert de compétence à la région qui a élaboré un plan de gestion des déchets)

PR : point de regroupement, mode de collecte dans lequel le contenant de proximité est mis à disposition du public pour la collecte des sacs fermés d'OMR ou de CS.

REFIOM : résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères

RMCom : roi Morvan communauté

SDD : soutien au développement durable (volet du contrat CITEO)

SIRCOB : syndicat intercommunal de répurcation du centre ouest Bretagne

SITTOM-MI : syndicat intercommunal pour le transfert et le traitement des ordures ménagères du Morbihan intérieur

T1, T2, ... : trimestre 1, trimestre 2, ...

TC : temps complet

TEOM : taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Transfert : transport des déchets en fin de collecte avec rupture de charge jusqu'au lieu de traitement.